

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse  
**Band:** 22 (1942)  
**Heft:** 4

**Artikel:** La dissidence fribourgeoise de 1798 et le canton de Sarine-et-Broye  
**Autor:** Niquille, Jeanne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-74713>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La dissidence fribourgeoise de 1798 et le canton de Sarine-et-Broye.

Par *Jeanne Niquille*.

L'occupation de Fribourg par les troupes françaises, le 2 mars 1798, fut précédée et suivie d'événements assez confus. Un témoin sage de cette période de l'histoire fribourgeoise, le chanoine Aloys Fontaine, a dit avec raison: « Il est impossible de se faire une idée de la position dans laquelle nous nous trouvions alors; il y avait du tragique et du comique en même temps <sup>1</sup>. » En peu de temps, en effet, vers la fin de janvier 1798, les deux tiers du canton de Fribourg se dérobèrent à l'autorité du gouvernement pour se rallier à la République lémanique; devant cette catastrophe, qu'ils n'avaient su ni prévoir ni éviter, les magistrats patriciens eurent des réactions peu glorieuses; leur attitude fit sourire les adversaires de leur caste. Ce fut le côté comique de cette crise dangereuse, dans laquelle le canton de Fribourg faillit perdre son unité.

A Paris, le 19 frimaire an VI de la république, soit le 9 décembre 1797, Frédéric-César Laharpe avait présenté au Directoire une pétition: il demandait que la France aidât l'ancien Pays de Vaud à se libérer de la domination bernoise et fribourgeoise. Cet appel à l'intervention étrangère portait les signatures de vingt Suisses vivant en France; quinze, et probablement même seize, d'entre eux étaient des Fribourgeois <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Notice sur la nature et l'organisation civile de la bourgeoisie de Fribourg* par le chanoine Fontaine, publiée avec un avant-propos et des notes par Pierre de Zurich, *Annales Fribourgeoises*, VIII, 1920, p. 281.

<sup>2</sup> Emile Dunant, *Le texte authentique de la pétition de F. C. de la Harpe au Directoire (9 décembre 1797)*, *Revue historique vaudoise*, V, 1897, p. 321. Le signataire Bochud (n<sup>o</sup> 11), qui n'indique pas son lieu d'origine, est, sans doute, un seizième Fribourgeois, car ce nom de famille ne se rencontre dans d'autres cantons qu'après 1800 (cf. *Les noms de famille suisses*, Zurich, 1940, 1<sup>er</sup> vol., p. 108).

Le Directoire, qui déjà, sans doute, était acquis à l'idée d'en-vahir et de piller la Suisse, ne fit attendre sa réponse que par suite de la mauvaise grâce que mit Talleyrand à donner un préavis favorable. Les arguments de Laharpe n'avaient pas convaincu d'emblée le ministre des relations extérieures, qui pensait qu'une immixtion du Directoire dans les affaires de la Suisse ne se justifiait « ni en droit ni en principe »<sup>3</sup>. Quoi qu'il en fût des hésitations de Talleyrand, le 28 décembre, le Directoire prenait un arrêté destiné à provoquer la révolution vaudoise. Les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg, décida-t-il, « répondront personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud qui se seraient adressés et pourraient s'adresser encore à la République française pour réclamer, en exécution des anciens traités, sa médiation, à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits.» L'impunité était donc assurée d'avance aux insurgés.

Cette déclaration du Directoire ne devait pas être imprimée mais transmise simplement « par le Ministre de la République française près les Cantons helvétiques »<sup>4</sup>, c'est-à-dire par Mengaud, aux gouvernements de Berne et de Fribourg. En fait, elle fut imprimée et elle arriva en Suisse, par des voies non officielles, beaucoup plus rapidement que par l'intermédiaire de Mengaud. Laharpe et l'avocat Castella s'étaient empressés de l'adresser à leurs concitoyens. Le 2 janvier 1798, elle était connue à Lausanne<sup>5</sup>; le 4 janvier, on en discutait à Berne, à la conférence extraordinaire des délégués helvétiques, où siégeait le Fribourgeois Ignace Odet<sup>6</sup>; le 6 janvier, elle arrivait à Estavayer, à Morat et à

<sup>3</sup> Emile Dunant, *Talleyrand et l'intervention française en Suisse (1797—1798)*, *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, VII, p. 261.

<sup>4</sup> *Aktenstücke zur Geschichte der französischen Invasion in die Schweiz, Archiv für schweizerische Geschichte*, XIV, p. 230, n° 2.

<sup>5</sup> Johannès Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. française d'Aug. Reymond, Paris, 1913, IV, p. 561.

<sup>6</sup> Eidg. Absch. VIII, p. 285 d). — O. Hunziker, *Aus den Berichten der zürcherischen Repräsentantschaft in Bern, Dezember 1797 bis 5. März 1798, Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1898*, p. 31 et seq. — AEF. (= Archives de l'Etat de Fribourg) *Manual* n° 348, p. 601 et 604.

Fribourg<sup>7</sup>. La lettre officielle de Mengaud, datée du 6 janvier aussi, ne parvint à destination que plus tard; le 11 janvier seulement, le Grand Conseil de Fribourg prenait officiellement connaissance de la décision du Directoire<sup>8</sup>.

Celle-ci avait déjà produit quelque effet à Lausanne, où l'on s'était mis, dès le 3 janvier, à rédiger des pétitions<sup>9</sup>. « Si les habitants du Pays de Vaud », avait écrit Laharpe, en novembre 1797 déjà, « veulent recouvrer leurs Etats et leurs priviléges, ils n'ont qu'à présenter des pétitions fermes, mais respectueuses, pour demander la convocation des députés de toutes les communes tant bernoises que fribourgeoises, en adresser des copies au ministre de France à Bâle, pour solliciter ses bons offices, ou s'ils craignent, ils peuvent envoyer leurs pleins-pouvoirs à moi ou à d'autres pour réclamer les bons offices, la médiation et la garantie française»<sup>10</sup>. La plupart des patriotes vaudois, qui désiraient un changement de régime, ne voulaient pas d'une intervention de la France. Ils n'adressèrent leurs requêtes ni au Directoire ni à Mengaud; ils prièrent le gouvernement bernois de les autoriser à convoquer les anciens Etats du Pays de Vaud et de leur rendre les droits dont ils jouissaient avant 1536; leurs démarches furent infructueuses<sup>11</sup>.

Dans le canton de Fribourg, l'arrêté du Directoire ne provoqua pas de pétition; en apparence, du moins, les envois de Castella n'eurent aucun succès. Sagement, les destinataires avaient remis ces papiers subversifs aux représentants du gouvernement et celui-ci s'était hâté de les féliciter de leur conduite<sup>12</sup>. Le Con-

<sup>7</sup> AEF. *Correspondance du Conseil secret et de la guerre* 1798, I 6. — Strickler, *Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik*, Bern, 1886, I, p. 232, n° 592 a).

<sup>8</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 190, n° 475 a). — AEF. *Manual* n° 349, p. 17. — Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1852, III, p. 346, affirme à tort que la lettre de Mengaud fut communiquée au Grand Conseil, le 3 janvier, déjà.

<sup>9</sup> *Eidgen. Absch.* VIII, p. 285 d).

<sup>10</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 72, n° 101 a); p. 73—74, n° 104.

<sup>11</sup> Eug. Secrétan, *L'émancipation du Pays de Vaud*, *Rev. Hist. Vaud.* VI, 1898, p. 291. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 135—136, n° 320.

<sup>12</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 6; *Corresp. de Romont* 1798, I 8. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 232, n° 592 a).

seil général de Romont avait même profité de l'incident soulevé par le pli de Castella pour renouveler « l'assurance d'un attachement inviolable envers Leurs Souveraines Excellences et... d'une fidélité qu'aucun événement ne pourra jamais affaiblir »<sup>13</sup>. L'assemblée communale des quatre villages du Bas-Vully présenta, elle aussi, à cette occasion, une « adresse de fidélité et de parfaite soumission à son légitime et bien-aimé souverain »<sup>14</sup>. La paroisse de Tavel agit de même<sup>15</sup>.

Tout paraissait parfaitement tranquille dans le canton de Fribourg et le gouvernement pouvait écrire, le 8 janvier, à son représentant à la conférence de Berne: « Jusqu'ici nous n'avons pu découvrir aucun indice d'une entente quelconque de nos sujets avec les Vaudois<sup>16</sup>. » C'était vrai et, cependant, la suite des événements prouva que l'« attachement inviolable » dont parlaient certains Fribourgeois n'était pas de nature à résister longuement à une propagande habilement organisée. Le danger de la contagion révolutionnaire menaçait quand même la ville et les bailliages fribourgeois où les mécontents du régime patricien et les admirateurs de la République française constituaient une faible minorité.

Le gouvernement n'était pas entièrement aveugle; pour se donner l'illusion de l'activité, il prit alors quelques demi-mesures de prudence. Il fit de légers préparatifs militaires qui n'allèrent pas plus loin, cependant, qu'à la mise de piquet d'un faible contingent<sup>17</sup>; il défendit la danse et prescrivit des prières publiques<sup>18</sup>; dans une circulaire adressée aux baillis, il leur recommanda de surveiller attentivement les relations de leurs sujets avec les pétitionnaires vaudois, de renseigner Fribourg sur tout ce qui se passait dans leur circonscription et d'observer strictement leur devoir de résidence<sup>19</sup>.

<sup>13</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 8—9.

<sup>14</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 13; *Manual* n° 349, p. 27.

<sup>15</sup> *Ibidem* p. 28.

<sup>16</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 8.

<sup>17</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 8.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 9 et 18.

<sup>19</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 8.

Des nouvelles satisfaisantes sur l'esprit qui régnait à Châtel-Saint-Denis, à Cheyres, à Attalens, à Estavayer, dans les bailliages communs de Morat et de Grandson arrivèrent ensuite, régulièrement, pendant une dizaine de jours<sup>20</sup>. Le peuple, disaient en substance les baillis, est très attaché à son souverain et ne souhaite pas de changement<sup>21</sup>. Une inquiétude, cependant, perçait dans les lettres officielles les plus optimistes: les populations rurales étaient au courant du mouvement insurrectionnel qui se dessinait de plus en plus nettement dans le Pays de Vaud bernois; elles craignaient d'être attaquées par les révolutionnaires français ou vaudois, car elles n'avaient pas les munitions nécessaires pour se défendre efficacement. Le manque de poudre, et même d'armes, est mentionné un peu partout dans le canton; il fut la cause du sentiment d'insécurité qui se mit à gagner peu à peu les campagnards et que le gouvernement ne sut pas dissiper<sup>22</sup>. Vaguement apeurés, les baillis de Bulle, de Vaulruz, de Châtel-Saint-Denis et d'Attalens se réunirent, le 18 janvier, à Châtel, où ils convinrent de l'aide qu'ils s'apporteraient les uns aux autres si les châteaux gouvernementaux étaient assiégés<sup>23</sup>.

Le 19 janvier, une lettre alarmante arrivait à Fribourg; tout à coup, le bailli de Bulle, Nicolas-Albert d'Odert avait découvert, chez lui, beaucoup de «mal pensants». «L'esprit public, écrivait-il, se détériore tous les jours.» Et il en donnait pour preuve le fait suivant: un commerçant bullois, nommé Paris, portait sur lui une médaille de Bonaparte, qu'il montrait dans les auberges et faisait publiquement<sup>24</sup>. Le lendemain, 20 janvier, des Bullois malveillants lancèrent deux pierres contre les fenêtres du châ-

<sup>20</sup> *Ibidem* I 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17; *Manual* n° 349, p. 27.

<sup>21</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 8, 9, 26; *Manual* n° 349, p. 27.

<sup>22</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 20, 25, 26; II 4, 5, 26; *Manual* n° 349, p. 29. — [Dey] Souvenirs de 1798, *Mémorial de Fribourg*, Fribourg 1856, III, p. 175. — *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, IV, p. 92.

<sup>23</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 18.

<sup>24</sup> *Ibidem*, I 19. Voir, au sujet de l'enthousiasme des révolutionnaires suisses pour Bonaparte, Johann Strickler, *Die helvetische Revolution 1798*, Frauenfeld, 1898, p. 13.

teau. « Je ne suis pas sans inquiétude », avouait le bailli, « ... parce que je n'ai aucun moyen de réprimer un premier mouvement. »<sup>25</sup>

Le même jour, dans le bailliage commun d'Echallens, qui était administré par un Fribourgeois, Pierre-Nicolas-Rémi de Muller, une pétition était présentée par les délégués d'Orbe; le 21, le village de Goumoëns fraternisait avec les insurgés vaudois<sup>26</sup>. Ce fut dans ce bailliage « médiat », qu'il partageait avec Berne, que le gouvernement de Fribourg enregistra la première défection de ses sujets. Au même moment, Payerne, qui avait des représentants dans les comités révolutionnaires de Lausanne, engageait chaleureusement ses voisins fribourgeois de Romont et d'Estavayer-le-Lac à se joindre à la coalition vaudoise. Invités à se rendre à Payerne, à une réunion de délégués des communes, qui devait avoir lieu le 22 janvier, tous les sujets fribourgeois, cependant, se récusèrent<sup>27</sup>. Ils craignaient, sans doute, de se compromettre dans un mouvement insurrectionnel que la puissance militaire de Berne pouvait arrêter net.

Cette hésitation, dans le peuple, prouve que l'esprit révolutionnaire était encore, à cette date du 22 janvier, faible dans le canton de Fribourg et qu'une attitude un peu énergique du gouvernement eût été capable de conjurer toute dissidence. La majorité des Fribourgeois qui avaient appartenu, avant 1536, au Pays de Vaud ne demandaient qu'une chose: être à l'abri des dangers que pouvait amener une guerre ou une invasion. Les magistrats pusillanimes ne surent pas procurer à leurs administrés une impression de sécurité en mettant le pays sur pied de guerre et en garnissant les châteaux baillivaux d'armes et de poudre. Il fallait, croyait-on dans les milieux gouvernementaux, éviter tout geste qui pût être envisagé par les Français, dont l'armée approchait, comme une provocation<sup>28</sup>. On ne prit donc aucune mesure militaire énergique. Et l'on n'essaya pas plus de fermer

<sup>25</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 20.

<sup>26</sup> *Ibidem*, I 21.

<sup>27</sup> Albert Burmeister, *Payerne de 1798 à 1803*, *Rev. Hist. Vaud.* XXII, 1914, p. 87—88.

<sup>28</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 330, n° 990. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 23.

la bouche aux adversaires du régime en faisant de bonne grâce quelques concessions démocratiques. Dans le domaine politique, comme dans celui de la guerre, le gouvernement de Fribourg laissa passer le moment opportun de se montrer actif.

La journée du 23 janvier fut décisive à Lausanne, où l'on reçut, d'une part, un programme complet de la révolution à opérer, rédigé par Laharpe et Perdonnet<sup>29</sup>, et, d'autre part, la promesse formelle de l'appui de l'armée française, qui se trouvait déjà à Ferney. « Le Directoire exécutif m'ordonne », disait le général Ménard qui commandait ces troupes, « d'employer tous mes moyens pour vous rendre le libre, l'entier exercice de vos droits et réclamations. Vos ennemis seront les nôtres... Ne craignez plus, citoyens, leurs menées et encore moins leurs soldats ; l'armée d'Italie vous couvre. »<sup>30</sup> C'était plus qu'il n'en fallait pour amener les patriotes lausannois à secouer le joug de Berne. Dans la nuit du 23 au 24 janvier, les comités réunis à Lausanne décidèrent la création d'une République lémanique, arborèrent la cocarde et le drapeau verts, signes de la révolution. Puis ils plantèrent des arbres de la liberté<sup>31</sup>.

Ces événements furent abondamment commentés dans le canton de Fribourg et ils créèrent un peu d'agitation à Estavayer, à Romont, à Bulle et à Châtel-Saint-Denis<sup>32</sup>. Le gouvernement ne s'en inquiéta pas trop et le 26 janvier, il affirmait au Conseil de Schwyz que la paix régnait à l'intérieur du canton<sup>33</sup>. Il ne savait rien encore des incidents qui s'étaient produits, le même jour, dans le bailliage de Grandson où, sous la pression des Lau-sannois, les sujets de Berne et de Fribourg avaient adhéré à la République lémanique et chassé leur bailli<sup>34</sup>. Rien n'avait fait

<sup>29</sup> *Recueil de loix, arrêtés, proclamations, traités, notes ministérielles et pièces diverses qui ont paru dès l'origine de la révolution helvétique jusqu'à la fin de l'année 1798*, Lausanne, 1799, I, p. 45—46.

<sup>30</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 169, n° 419. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 23.

<sup>31</sup> A. Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, Lausanne, 1852, III, p. 458—459. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 24.

<sup>32</sup> *Ibidem*, I 25.

<sup>33</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 330—331, n° 992.

<sup>34</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 27.

prévoir ce coup de théâtre. Dans une lettre écrite la veille, 25 janvier, au gouvernement de Fribourg, le Conseil de Grandson avait renouvelé l'expression de ses sentiments de loyauté et de fidélité. Seule l'inquiétude, qui s'était changée subitement en peur, avait conduit les gens de Grandson à la défection. Aucune sympathie spéciale ne les attirait vers le Pays de Vaud, auquel ils affirmaient, avec raison, n'avoir jamais appartenu<sup>35</sup>. Mais, par écrit, ils avaient posé aux patriciens fribourgeois une question qui trahissait leur incertitude. Nous aimerions savoir, disaient-ils, le 25 janvier, « si Vos Excellences pourront toujours garantir le pays « tel qu'il est et contre tout agresseur »<sup>36</sup>. Cette assurance, les magistrats n'eurent pas à la donner ni à la refuser; avant qu'ils eussent été en mesure de formuler une réponse, Grandson avait cédé aux menaces de Lausanne et capitulé.

Le plan de révolution proposé par Laharpe et Perdonnet, le 23 janvier, valait aussi bien pour Fribourg que pour Berne; il prévoyait la formation d'une République lémanique dont les limites étaient celles de l'ancien Pays de Vaud et la réunion, à Lausanne, de députés élus par les communes bernoises et fribourgeoises. Les patriotes vaudois s'appliquèrent à faire connaître ce programme et à gagner les Fribourgeois à leur cause. Ils y réussirent rapidement; le 27 janvier déjà, plusieurs bailliages se détachèrent de Fribourg pour devenir vaudois.

« Nous croyons devoir vous prévenir en frères que les armées françaises qui protègent notre régénération vont entrer sur notre territoire », avaient écrit les Veveysans à leurs voisins fribourgeois. « Ne vous convient-il pas », ajoutaient-ils, « de vous prononcer avant leur arrivée, afin qu'en passant chez vous, elles vous traitent en frères et qu'elles y trouvent le signe de ralliement des Vaudois, la cocarde verte? »<sup>37</sup> Des nouvelles venues de Vevey et annonçant, pour le lendemain, l'arrivée de 4000 Français à Châtel-Saint-Denis, créèrent une véritable panique chez les Châtelois, le 27 janvier. « Il n'est que trop sûr », écrivait le bailli von der Weid

<sup>35</sup> *Ibidem*, 1798, I 15.

<sup>36</sup> *Ibidem*, I 25; *Manual* n° 349, p. 56—57.

<sup>37</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 26 et 27.

au gouvernement, « que la peur [leur] fera prendre la cocarde verte »<sup>38</sup>. C'est, en effet, ce qui arriva sur-le-champ. Egarés par la terreur, les Châtelois, sujets fidèles, devinrent révolutionnaires.

Les mêmes faits se produisirent à Romont et dans les communes voisines qui, le 27 janvier, envoyèrent des délégués à Lausanne pour solliciter leur admission dans la République lémanique<sup>39</sup>; les Romontois lièrent ensuite partie avec les Bullois qui, eux aussi, avaient abandonné le gouvernement de Fribourg. De nombreux Veveysans, parés de la cocarde verte, étaient venus à la foire de Bulle, le 25 janvier; ils encourageaient « nos gens », dit un témoin gruyérien, « à faire comme eux et leur montraient un emblème qui représentait Bonaparte coupant les griffes à un ours ». On dit, sur le marché et dans les auberges, beaucoup de mal de Leurs Excellences de Berne et de Fribourg; puis, on planta, sur la Place du tilleul, un arbre de la liberté et l'on constitua un comité de surveillance<sup>40</sup>.

Le bailliage d'Estavayer opta, lui aussi, pour la République lémanique et il fraternisa avec les insurgés de Payerne. Ce faisant, la plupart des Staviacois cédaient bien plus à la peur qu'à leurs tendances révolutionnaires. Il faut, firent-ils comprendre à leur bailli, le 27 janvier, « dans la situation affreuse où l'on se trouve », planter tout de suite l'arbre « de la liberté, pour empêcher que la ville soit exposée au pillage, ou même à la conquête des François ou de leurs voisins, ... traitée comme pays conquis et écrasée par des contributions »<sup>41</sup>.

Une partie seulement de ces défections<sup>42</sup> furent connues à

<sup>38</sup> *Ibidem* I 27.

<sup>39</sup> L. Mogeon, *Les procurations des députés des villes et communautés fribourgeoises à l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud (1798)*, *Annales Fribourgeoises*, III, 1915, p. 256—257. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 28.

<sup>40</sup> *Ibidem* I 27. — H. Thorin, *Une page inédite de l'histoire de la Gruyère, Revue de la Suisse catholique*, VII, 1875—1876, p. 37.

<sup>41</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 27. — Burmeister, *op. cit. Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 89—90. — L. Mogeon, *op. cit. Annales Fribourgeoises*, 1915, p. 186—187; Le même, *Les arbres de la liberté en 1798, Rev. Hist. Vaud.* XXIII, 1915, p. 152—153.

<sup>42</sup> Celles de Grandson et d'Estavayer. Cf. Strickler, *Actensammlung* I, p. 401, n° 1322. — AEF. *Manual* n° 349, p. 63.

Fribourg, le 27 janvier déjà. Elles y provoquèrent, dans la soirée, un tel désarroi qu'il fallut convoquer, à la demande de quelques membres, le Grand Conseil, au milieu de la nuit. L'assemblée fut mise au courant des progrès horrifiants (*schaudernde Fortschritte*) faits par l'insurrection en pays bernois et fribourgeois. Le premier souci de la majorité gouvernementale fut la protection de la ville et du patriciat contre toute tentative révolutionnaire; on décida d'augmenter sur-le-champ la garde urbaine de 200 membres et de recruter ces auxiliaires dans les rangs de la bourgeoisie bien pensante. Puis Jean de Montenach<sup>43</sup>, pour la première fois dans sa carrière politique, entra en scène. Ce jeune magistrat — il avait alors trente-deux ans — proposa une série de mesures propres à redresser la situation fort compromise du canton. Le texte de sa motion ne nous a pas été conservé; elle fut discutée, mise aux voix, et, comme elle n'obtint pas la majorité requise, divisée en un certain nombre de points qui furent soumis, l'un après l'autre, aux pères de la patrie.

Le résultat de la votation fut le suivant: on résolut de réunir à Fribourg, le 1<sup>er</sup> février, des représentants du patriciat, des habitants de la ville, des Anciennes Terres et des bailliages qui discutaient de tous les problèmes relatifs au salut du pays et surtout des réformes à apporter à la constitution. L'assemblée devait compter cinq membres du Petit Conseil, quatre du Conseil des Soixante, quatre du Grand Conseil, les quatre bannerets, deux délégués de chacun des quartiers de la ville, deux de chaque bailliage et un de chaque paroisse des Anciennes Terres.

Cette décision fut publiée immédiatement à Fribourg et transmise par exprès dans les communes rurales<sup>44</sup>. L'initiative due en grande partie à Jean de Montenach était louable, mais elle manquait, à coup sûr, d'originalité. Berne avait, le 26 janvier déjà<sup>45</sup>, pris une résolution analogue et il semble que Fribourg

<sup>43</sup> H. Charles, *Notice biographique sur feu M. l'avoyer Montenach*, *Emulation*, Fribourg, 1842, n<sup>os</sup> 23 et 24 — August Koller, *Staatsrat Johann von Montenach*, *Freiburger Geschichtsblätter*, XXX, 1929, p. 1.

<sup>44</sup> AEF. *Manual* n<sup>o</sup> 349, p. 58—59.

<sup>45</sup> Dierauer, *op. cit.* IV, p. 570. — Anton von Tillier, *Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern*, Bern, 1839, V, p. 555.

n'ait fait, à cette occasion, qu'imiter son voisin. Quand on discuta si l'invitation à la réunion du 1<sup>er</sup> février serait adressée aux bailliages ayant adhéré déjà à la République lémanique, le gouvernement de Fribourg opina, comme celui de Berne encore, pour la négative; aucune démarche ne devait être tentée pour ramener les transfuges<sup>46</sup>.

L'efficacité de la mesure proposée par Montenach s'avéra, tout compte fait, à peu près nulle. Elle n'interrompit pas les défections des communes fribourgeoises, qui continuèrent à se rallier, nombreuses, à la nouvelle république<sup>47</sup>; en revanche, elle combla d'aise le petit groupe qui, dans la ville de Fribourg, pacifisait secrètement avec les patriotes vaudois. Elle satisfit surtout le jeune François Duc<sup>48</sup>. Ce commerçant fribourgeois n'était pas, comme on l'a prétendu, originaire d'Estavayer-le-lac<sup>49</sup>; c'était le descendant d'un Français<sup>50</sup>, de Roche en Dauphiné, qui avait acquis la nationalité fribourgeoise en 1751<sup>50</sup>. François Duc était un admirateur passionné de la Révolution; son attitude, en 1798, prouva que, en dépit de la naturalisation, il était resté français.

Les hommes des quatre quartiers de Fribourg ayant reçu l'autorisation de se réunir pour choisir leurs députés à l'assemblée du 1<sup>er</sup> février, Duc et ses amis usèrent, à d'autres fins, du droit qui leur était octroyé. Au lieu de nommer deux délégués, chaque quartier en élut huit; cette réunion de trente-deux Fribourgeois prit le nom de *Comité central provisoire et permanent (sic) de la ville de Fribourg*<sup>51</sup>. C'était, en fait, un Comité de surveillance, comme en avaient constitué toutes les communes de la République lémanique. La composition en était assez bizarre. Il y avait là, en première ligne, les adversaires du régime patricien,

<sup>46</sup> AEF. *Manual* n<sup>o</sup> 349, p. 59. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 160—161, n<sup>o</sup> 404.

<sup>47</sup> Mogeon, *Procurations, Annales Fribourgeoises* 1915, p. 173 et seq.

<sup>48</sup> Charles de Raemy, *Un philanthrope fribourgeois, François Duc et son temps*, *Rev. Hist. Vaud.* XVIII, 1910, p. 161 et seq.

<sup>49</sup> Maxime Reymond, *Histoire de la Suisse*, Lausanne, 1933, III, p. 62.

<sup>50</sup> AEF. *Registre bourgeois* n<sup>o</sup> 8, f. 15.

<sup>51</sup> [Dey], op. cit. *Mémorial de Fribourg*, III, p. 174. — Les procès-verbaux de ce Comité se trouvent aux AEF. dans le n<sup>o</sup> 92 des *Livres auxiliaires de l'administration*.

qui étaient, en même temps, des amis de la révolution vaudoise : Duc, Fontaine, Wicky, Savary, etc. ; mais, à côté d'eux, on voyait, surtout parmi les délégués du très conservateur quartier du Bourg, des Weck, Boccard, Raemy, représentants authentiques d'un patriciat dénué de toutes tendances révolutionnaires<sup>52</sup>. Ces hommes étaient, semble-t-il, déjà résignés, dans le fond de leur cœur, à un alignement, même pénible, pourvu qu'il leur permit de conserver une petite place au gouvernail.

Le jour de leur élection, le 28 janvier déjà, les membres du Comité se réunirent deux fois, à l'auberge Moosbrugger, à la rue des Epouses. La première séance, qui fut présidée par le citoyen François-Joseph-Nicolas-Ignace Boccard — toute particule ayant été bannie tacitement par le Comité — fut remplie par les discours de François Duc. Pour créer une atmosphère de confiance et rassurer les timorés, le leader révolutionnaire engagea tout d'abord l'assemblée à prêter le serment « de rester fidèle à la religion actuelle, de défendre d'un commun accord la patrie, d'assurer et conserver les sûretés des personnes et des propriétés ».

Puis il proposa d'envoyer des délégations au général Ménard<sup>53</sup>, qui devait entrer le lendemain à Lausanne, au citoyen Mengaud, à l'Assemblée provisoire des représentants du peuple vaudois, aux villes de Bulle et de Romont. François Duc et Pierre-Félix von der Weid, surnommé Pugnon<sup>54</sup>, se chargèrent d'aller voir aussi bien le général français que l'Assemblée de Lausanne, avec laquelle il s'agissait « de fraterniser » et « de resserrer les

---

<sup>52</sup> *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, VI, p. 345—346.

<sup>53</sup> A. Verdeil, *op. cit.* III, p. 487. — *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 258, n° 19.

<sup>54</sup> Sur Pierre-Félix von der Weid (1766—1810), voir H. de Schaller, *Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon Ier*, *Arch. Soc. Hist. Frib.* III, 1882, p. 431—433. Son surnom de Pugnon a été pris pour un nom de famille par quelques historiens qui ont fait de Pugnon von der Weid deux personnages distincts : Pugnon et von der Weid (Bähler, *Die letzten Tage des alten Bern im Kampfe gegen Brunes Armee 1798*, Biel, 1895, p. 7, n. 1). — Strickler, *Actensammlung* I, p. 401, n° 1323 a et b).

liens d'amitié ». Ignace Fontaine<sup>55</sup> et Charles d'Affry<sup>56</sup> furent délégués auprès de Mengaud auquel ils devaient demander « sa protection et celle de la grande nation » ainsi que « les directions nécessaires pour assurer notre régénération d'une manière douce, paisible et conforme au vœu général »<sup>57</sup>. Cette instruction donnée aux deux députés exprime assez bien l'idéal de la majorité des « révolutionnaires » fribourgeois: un changement de régime sans heurt, ne portant préjudice ni aux personnes ni aux propriétés.

La désignation des délégués étant liquidée, le Comité vota, dans la soirée, une dernière résolution: celle de planter, le 29 janvier, sur les Places, entre l'Académie et l'Hôpital, un arbre de la liberté<sup>58</sup>.

L'assemblée des trente-deux délégués des quartiers avait, en cette première journée de son existence, fait figure de souverain, tout comme si le gouvernement avait abdiqué<sup>59</sup>. L'indignation de l'avoyer Werro et du Petit Conseil fut grande, quand ils eurent connaissance des décisions qui avaient été prises à l'auberge Moosbrugger. Ils firent appeler à la Chancellerie le conseiller Boccard, le président de cette impudente assemblée, qui se mêlait d'actes réservés au Conseil seul. Le Comité eut beau affirmer que les mesures prises ne tendaient qu'au « vrai bonheur » de Fribourg et que la plantation d'un arbre de la liberté était l'unique moyen capable de sauver la patrie, on lui fit comprendre qu'il avait outrepassé tous ses droits et qu'il convenait de faire machine arrière en renonçant, en tout premier lieu, à l'arbre de la liberté et à la cocarde verte<sup>60</sup>.

Cette algarade ralentit le zèle de quelques membres du Comité, du président Boccard notamment, qui se fit remplacer par

<sup>55</sup> Ignace Fontaine (1755—1819); cf. Tobie de Raemy, *Notice sur la famille Fontaine, Annales Fribourgeoises*, VIII, 1920, p. 10 et seq.

<sup>56</sup> Charles d'Affry (1772—1818), le fils du futur Landamman Louis d'Affry (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, Neuchâtel, 1921, I, p. 113).

<sup>57</sup> AEF. *Livre auxiliaire* n° 92, p. 4—5.

<sup>58</sup> Ibidem p. 5. — [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 174.

<sup>59</sup> C'est l'impression qu'on ressentit à Berne (cf. Strickler, *Actensammlung* I, p. 184—185, n° 458 b); p. 402, n° 1327) et dans la campagne fribourgeoise (AEF. *Livre auxiliaire* n° 92, p. 9).

<sup>60</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 60, 62, 63.

Jean de Montenach, et surtout du cabaretier Moosbrugger, qui pria l'assemblée de chercher un autre local pour ses séances<sup>61</sup>. Le mécontentement de l'avoyer était d'ailleurs partagé par les paysans allemands des Anciennes Terres; ces sujets très fidèles du gouvernement patricien suivaient d'un mauvais œil l'activité des émules de François Duc et criaient à l'anarchie. Pour «désabuser les peuples de la campagne», dit le procès-verbal, le Comité décida, le 29 au soir, d'envoyer dans chaque paroisse deux délégués, chargés de présenter les événements sous leur vrai jour. Ils devaient aussi préparer adroitemment les campagnards «à venir assister jeudi prochain à l'assemblée [du 1<sup>er</sup> février] prescrite par Leurs Excellences et y apporter un esprit tranquille et propre à faire un travail utile»<sup>62</sup>.

Cette résolution, très sage, fut la dernière qu'enregistra le secrétaire; les séances du Comité provisoire et permanent ne furent pas reprises. Les disciples de François Duc n'eurent pas le courage de faire front à la mauvaise humeur du gouvernement. Leur chef était absent; dans la nuit du 28 au 29, Duc, accompagné de von der Weid, était parti pour aller voir les amis vaudois et français. Le 29 janvier, il passait à Payerne, où il annonça triomphalement l'adhésion de la commune de Fribourg à la République lémanique<sup>63</sup>, puis à Moudon, où il rencontra le général Rampon, auquel il fit part de la révolution qui s'était opérée à Fribourg: «l'arbre de la liberté», dut-il lui dire, «est planté; c'est un fait certain»<sup>64</sup>.

Enfin, les deux ambassadeurs arrivèrent à Lausanne. Au général Ménard, qui reçut leur première visite, ils racontèrent aussi que le chef-lieu du canton avait secoué le joug oligarchique et ils furent félicités chaleureusement de cette «heureuse révolution»<sup>65</sup>. Le lendemain, les deux Fribourgeois se firent annoncer à l'Assemblée provisoire des représentants du peuple vaudois, qu'ils instruisirent des premiers pas de leurs concitoyens vers la

<sup>61</sup> AEF. *Livre auxiliaire* n° 92, p. 8.

<sup>62</sup> *Ibidem* p. 9—10.

<sup>63</sup> Burmeister, *op. cit.*, *Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 115—116.

<sup>64</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 261, n° 22.

<sup>65</sup> *Ibidem*, p. 201, n° 36.

liberté. Le président Glayre leur répondit: « Vous êtes en régénération, citoyens. Sous ce rapport, les vœux de l'Assemblée sont pour qu'elle s'opère de la manière la plus propre à assurer votre bonheur... Nous vous offrons les secours de notre expérience et de nos forces, sous la direction de la grande Nation qui nous protège ». Et il donna aux deux Fribourgeois émus l'accolade fraternelle<sup>66</sup>.

Le retour de la députation s'effectua le 31 janvier probablement. Duc ne trouva plus, à Fribourg, le comité qu'il avait fondé: il n'y avait plus qu'une placide commission des quatre bannières ou quartiers qui préparait, en silence, dans une petite salle de la Grenette, la réunion du 1<sup>er</sup> février<sup>67</sup>. Fait plus mortifiant, l'arbre de la liberté dont Duc avait beaucoup parlé durant son voyage en pays vaudois n'avait jamais été planté; avec la complicité d'un employé de l'Etat nommé Gachoud, un groupe de paysans l'avaient subrepticement sorti de la halle aux vins — où il avait été remisé après que le Conseil en eût défendu l'érection — puis haché et brûlé<sup>68</sup>. Fribourg n'était décidément pas un terrain très favorable à la révolution. Ce fut une amère déception pour Duc; il se sentit même devenu si impopulaire dans sa ville natale qu'il jugea bon de la quitter pour quelques jours<sup>69</sup>.

Les nouvelles arrivées des bailliages étaient de nature, cependant, à consoler Duc de l'échec subi par le comité révolutionnaire de Fribourg. Au 31 janvier, douze des bailliages fribourgeois, soit Bulle, Estavayer, Romont, Châtel-Saint-Denis, Surpierre, Cheyres, Font-Vuissens, Attalens, Rue, Vaulruz, Vuippens et Saint-Aubin avaient fraternisé avec les Vaudois<sup>70</sup>; dans les trois premiers jours de février, Gruyères, Corbières et Montagny firent défection aussi. Il ne restait plus sous la juridiction du gouvernement de Fribourg que le chef-lieu, les Anciennes Terres et les

<sup>66</sup> *Bulletin officiel vaudois* 1798, I, p. 6—7; Verdeil, *op. cit.* III, p. 496.

<sup>67</sup> AEF. *Manual*, n<sup>o</sup> 349, p. 63 et 65.

<sup>68</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, II, I<sup>er</sup>. — [Dey], *op. cit.*, *Mémorial de Fribourg* III, p. 174.

<sup>69</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 325, n<sup>o</sup> 58.

<sup>70</sup> AEF. *Manual* n<sup>o</sup> 349, p. 63.

bailliages de Bellegarde, de Planfayon, d'Illens et de Pont. Dans les bailliages communs, Schwarzenbourg restait fidèle par conviction, Morat plutôt par contrainte<sup>71</sup>, parce que l'armée bernoise campait dans ses murs; Orbe-Echallens et Grandson étaient perdus pour Fribourg.

En annonçant au Petit Conseil, le 29 janvier, une partie de ces défections, l'avoyer Werro affirmait que ces bailliages n'avaient adhéré à la révolution que forcés par les circonstances. « Leurs sentiments, dit-il, leurs cœurs restent attachés et dévoués à leur souverain légitime; les députations que la plupart d'entre eux nous ont envoyées en ont donné l'assurance non équivoque »<sup>72</sup>. Cela paraît assez vrai<sup>73</sup>. Bien qu'il y ait eu, dans quelques localités fribourgeoises, à Bulle et à Romont notamment, des admirateurs de la révolution française qui désiraient vivement l'arrivée des armées de la république; bien qu'on rencontrât, dans les campagnes, quelques paysans souhaitant un changement de régime qui les libérât des dîmes, des cens et des corvées, ces extrémistes ne constituaient qu'une infime minorité<sup>74</sup>; la plupart des bourgs et des villages fribourgeois n'avaient cédé qu'à contre-cœur aux menaces des comités de surveillance et des gardes nationales établis dans leur voisinage.

En janvier, Châtel-Saint-Denis et Estavayer avaient capitulé sous la pression des comités révolutionnaires de Vevey et de Payerne; en février, la petite ville de Gruyères, par exemple, ne se rallia à la République lémanique qu'à l'arrivée d'une troupe envoyée par le comité de Bulle<sup>75</sup>; à Berlens, la population ne se résigna qu'avec beaucoup de peine à l'adhésion qu'exigeait

<sup>71</sup> Ernst Flückiger, *Die Militärgeschichte der gemeinen Herrschaft Murten*, *Freiburger Geschichtsblätter* XXVI, 1921, p. 209—213. — Burmeister, *op. cit. Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 90. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 274, n° 730.

<sup>72</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 63. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 402—403, n° 1328.

<sup>73</sup> *Ibidem* p. 402, n° 1327. — Mogeon, *Procurations, Annales Fribourgeoises* 1915, p. 263.

<sup>74</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 26, 27; II 6.

<sup>75</sup> *Bulletin officiel vaudois* 1798, I, p. 28. — Thorin, *op. cit. Revue de la Suisse catholique* VII, p. 41. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, II 3.

d'elle le comité de Romont<sup>76</sup>. Dans la Haute-Gruyère, l'influence du comité de Bulle, qui était très actif, n'alla pas aussi loin que ce dernier l'eût désiré; les villages d'Estavannens, Grandvillard, Lessoc, Montbovon, Albeuve, Neirivue, Villars-sous-Mont, Enney, sollicités de faire cause commune avec Bulle, refusèrent de lier leur sort à celui d'un voisin qu'ils jugeaient trop remuant et surtout avide, dit un contemporain, de « primer là où l'on ne voulait voir que des égaux »<sup>77</sup>. Pour conserver leur liberté d'agir, les communes de la Haute-Gruyère, qui étaient, depuis l'insurrection de Bulle, privées de toute communication directe avec Fribourg, constituèrent un comité dont le président et le centre se trouvaient à Grandvillard. Ce comité avait pour but la défense du pays, surtout du passage de la Tine, contre une invasion éventuelle; son activité n'était pas dirigée du tout contre le gouvernement de Fribourg; il est même établi que ces sujets déférents, avant de s'organiser, avaient été demander conseil aux magistrats de la capitale. « La réponse », dit un témoin gruyérien, « fut qu'on devait s'en tirer comme on pourrait... Il y a lieu de s'étonner », ajoutait-il, « de l'abattement des autorités, lorsque les Français étaient encore éloignés »<sup>78</sup>.

L'inertie des dirigeants fribourgeois, qui est prouvée aussi bien par les témoignages des contemporains que par les faits eux-mêmes<sup>79</sup>, facilita singulièrement la propagande vaudoise et l'invasion française. L'attitude des patriciens était inspirée, dit-on, par le désir de la paix ou, ce qui est parfois un peu différent, par la crainte de la guerre. Malgré l'envoi de plusieurs ambassades à Ménard<sup>80</sup>, puis au général Brune, qui lui succéda à la tête des troupes françaises d'Helvétie<sup>81</sup>, le gouvernement ne démêla jamais les intentions réelles du Directoire à l'égard de la

<sup>76</sup> L'arbre de la liberté, *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1889, p. 87.

<sup>77</sup> Thorin, *op. cit. Revue de la Suisse catholique* VII, p. 39; Le même, *Notice historique sur Grandvillard*, Fribourg, 1878, p. 42—44.

<sup>78</sup> Thorin, *op. cit. Revue de la Suisse catholique* VII, p. 44.

<sup>79</sup> Mogeon, *op. cit. Annales Fribourgeoises* 1915, p. 263. — [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 178. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, I 28.

<sup>80</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 265—266, n° 26.

<sup>81</sup> *Ibidem*, p. 246—247, n° 16; p. 325—326, n° 58.

Suisse. L'hypothèse la plus optimiste, à laquelle on s'arrêtait, à Fribourg, avec complaisance, était que l'armée française se contenterait d'occuper le Pays de Vaud jusqu'à ce que celui-ci eût acquis son statut politique définitif; une fois ce résultat atteint, elle rentrerait dans ses foyers. En laissant les bailliages agir à leur guise, on hâtait l'organisation de la République lémanique et, par contre-coup, le départ de l'envahisseur.

L'indifférence avec laquelle les magistrats fribourgeois regardaient les comités de surveillance et les arbres de la liberté qui s'érigaient partout dans les bailliages et les villages, alors qu'ils ne les avaient pas tolérés dans le chef-lieu, trouverait ainsi une explication suffisante. Deux Confédérés, qui vinrent à Fribourg, en témoins impartiaux, durant le mois de février, attribuèrent à l'attitude pacifiste des dirigeants une cause moins avouable: l'intérêt personnel. Tous les patriciens, ou à peu près, étaient des propriétaires fonciers; ils avaient des domaines dans les terres fribourgeoises et bernoises de l'ancien Pays de Vaud. Ce qu'ils essayaient de sauver, en laissant les Vaudois agir à leur guise, c'était leur patrimoine, pour lequel ils craignaient le séquestre puis la spoliation<sup>82</sup>.

L'attitude des magistrats bernois n'était d'ailleurs pas très différente de celle des Fribourgeois. Eux aussi essayaient d'adoucer l'adversaire par des concessions. Pour éviter tout heurt et toute complication, leurs troupes avaient quitté le Pays de Vaud et s'étaient repliées sur Morat; immédiatement après leur départ, le 30 janvier, les soldats français avaient occupé sans coup férir Payerne et Moudon<sup>83</sup>. A cette nouvelle, qui leur parut menaçante, les conseillers fribourgeois se résolurent enfin à lever une

<sup>82</sup> Eidgen. Absch. VIII, p. 290. — M. von Stürler, *Correspondenz des General Brune, Oberbefehlshaber der französischen Armee in der Schweiz, vom 5. Februar bis zum 28. März 1798*, Arch. Schw. Gesch. XII, Zürich, 1858, p. 239. — Arch. Schw. Gesch. XIV, p. 361, n° 82. — Strickler, *Actensammlung I*, p. 384, n° 1225; p. 386, n° 1235; p. 389, n° 1252 et 1253; p. 390, n° 1264; p. 404, n° 1334. — *Bulletin officiel vaudois* 1798 I, p. 15. — D. J. P. Grangier, *Annales d'Estavayer*, Estavayer, 1905, p. 517—518. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, II 10; *Manual* n° 349, p. 83.

<sup>83</sup> Verdeil, *op. cit.* III, p. 487 note. — Strickler, *Actensammlung I*, p. 160, n° 404; p. 186, n° 463. — Tillier, *op. cit.* V, p. 551—552.

partie des trois régiments qui se recrutaient dans la fraction du pays restée fidèle au gouvernement<sup>84</sup>. Un incident, qui se produisit dans la soirée du 30 janvier, les obligea à d'autres mesures encore. Une petite troupe vaudoise, forte de 260 hommes, se présenta à la Porte des Etangs et demanda l'autorisation de passer la nuit à Fribourg. Le Grand Conseil, réuni à la hâte, décida d'offrir des vivres mais de refuser l'hospitalité à ces passants indésirables. Pendant que les magistrats délibéraient, les Vaudois, las d'attendre devant la porte, s'étaient repliés sur Belfaux et Fribourg en avait été quitte pour la peur. Mais les précautions militaires furent encore renforcées; on résolut de mettre sur pied tous les soldats de Schwarzenbourg et de prier Berne de nous envoyer un de ses bataillons, stationné à Neuenegg<sup>85</sup>.

Tous les miliciens bernois et fribourgeois appelés affluèrent aussitôt en ville. Le 1<sup>er</sup> février, la garnison de Fribourg comptait environ 2000 hommes<sup>86</sup>. En plus des soldats réguliers, on avait vu arriver, de la campagne allemande, de nombreux volontaires. Ces hommes avaient abandonné spontanément leur foyer et leurs champs pour servir le pays; ils furent vivement remerciés puis renvoyés à leurs occupations<sup>87</sup>. Ils étaient, à coup sûr, insuffisamment équipés et mal armés; mais, en leur préférant une garnison bernoise, le bataillon Stettler, le gouvernement commit une maladresse, dont les troupes bernoises supportèrent, en partie, les conséquences: elles furent mal accueillies par la population fribourgeoise et subirent quelques vexations<sup>88</sup>.

C'est dans cette atmosphère guerrière que se tint la réunion

---

<sup>84</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 64.

<sup>85</sup> *Ibidem*, p. 66—67. — [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 174—175.

<sup>86</sup> Rampon affirma qu'il y avait, à Fribourg, le 2 février, 5000 Fribourgeois et 500 Bernois armés (Strickler, *Actensammlung* I, p. 274, n° 731). Ces chiffres sont contredits par [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 178—179 et par AEF. *Manual* n° 349, p. 68.

<sup>87</sup> *Ibidem*, p. 68—69.

<sup>88</sup> *Ibidem*, p. 87. — *Aus meinen Erlebnissen im Jahre 1798, von dem 80jährigen Rudolf Bürgi von und in Seedorf, Berner Taschenbuch auf das Jahr 1860*, Bern, 1860, p. 157.

des délégués de la ville et des campagnes, qui était convoquée pour le 1<sup>er</sup> février. Elle eut un caractère purement consultatif. Les représentants — il en vint même quelques-uns, paraît-il, des localités devenues vaudoises — furent invités, les uns après les autres, à faire connaître les vœux de leurs commettants<sup>89</sup>. Un compte rendu de cette séance fut présenté, le 5 février, au Grand Conseil, qui en tira la conclusion pratique: un changement immédiat de constitution était nécessaire; le régime des priviléges devait céder la place à celui de l'égalité<sup>90</sup>.

Cette décision fut communiquée au peuple dans une proclamation où, pour la première fois, le gouvernement de Fribourg donnait à ses sujets le titre de concitoyens<sup>91</sup>. Un droit égal à toutes les fonctions publiques était promis à chacun; c'était ce que désiraient, depuis longtemps, ceux qui, dans les chefs-lieux des bailliages, maudissaient tout bas l'égoïsme des patriciens fribourgeois. Mais les mécontents étaient maintenant devenus presque tous Vaudois, et cette concession, qui venait trop tard, les laissa assez indifférents. Seule, la commune de La Roche, qui avait adhéré, sans trop savoir pourquoi ni comment, à la République lémanique avec le reste du bailliage du Bulle, revint en arrière; elle fit humblement retour à Fribourg<sup>92</sup>.

Le revirement d'opinions de leurs voisins mécontenta les Bullois qui traitèrent durement les gens de La Roche de «parjures»<sup>93</sup>. Cette désertion affaiblissait, à coup sûr, l'organisation défensive des Bullois, puisque les habitants de La Roche étaient, avec ceux de Pont-la-Ville, les gardiens naturels du pont de Tusy, qui reliait les deux rives de la Sarine. Le poste le plus avancé des insurgés était celui de Russille, à Villars-d'Avry; les Bullois et leurs amis de Vuippens y avaient amené leur artillerie, qui consistait en un canon de bois, et ils avaient fermé la route

<sup>89</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 69.

<sup>90</sup> *Ibidem* p. 70—71.

<sup>91</sup> Fontaine, *op. cit. Annales Fribourgeoises* 1920, p. 281. — [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 176.

<sup>92</sup> Mogeon, *Procurations, Annales Fribourgeoises* 1915, p. 268. — AEF. *Manual* n° 349, p. 103—105.

<sup>93</sup> Mogeon, *Procurations, Annales Fribourgeoises* 1915, p. 178.

conduisant à Fribourg par des abatis et des tas de pierres<sup>94</sup>. Les troupes gouvernementales du bailliage de Pont se montraient parfois sur la hauteur des Geneivroz, qui faisait face à Russille. Il y eut, de camp à camp, des alertes, des menaces, des entrevues de chefs, des pourparlers qui aboutirent à l'engagement, pris de part et d'autre, de ne commettre aucun acte agressif<sup>95</sup>. La promesse était, somme toute, facile à tenir puisqu'on était, des deux côtés, dépourvu de munitions.

Pendant que ces petits incidents se passaient dans le canton, le nombre des communes fribourgeoises augmentait qui apportaient à Lausanne leur adhésion à la Représentation provisoire du Pays de Vaud<sup>96</sup>. Au début, la crainte de s'allier avec des voisins d'une confession différente avait suscité quelque réserve; mais une déclaration officielle était intervenue qui avait mis fin à certaines hésitations: l'assurance que leur culte serait respecté et protégé fut donnée aux catholiques<sup>97</sup>. Et les députés fribourgeois purent dès lors siéger à Lausanne sans arrière-pensée désagréable. Leur quiétude ne fut pas de longue durée.

Le 8 février, tout le monde commentait, sur les bords du Léman, la constitution que la France entendait imposer à la Suisse. Ce projet, préparé par Pierre Ochs et corrigé par le Directoire, était arrivé de Paris le 5 ou le 6 février; un éditeur de Lausanne, Mourer, l'avait réimprimé et mis en vente deux jours plus tard<sup>98</sup>. Or la France prévoyait la formation d'une république une et indivisible composée de 22 cantons; l'un de ces cantons appelé Léman ou Vaud avait son centre à Lausanne; son voisin, qui avait

<sup>94</sup> [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 175—176. — Thorin, *op. cit. Revue de la Suisse catholique* VII, p. 41—42.

<sup>95</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 71—72, 78; *Imprimés* n° 97; *Corresp. Cons. Secr.* 1798 II 3, 4, 5, 6, 7. — *Bulletin officiel vaudois* I, p. 28. — *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 202, n° 40; p. 218, n° 65; p. 274, n° 32. — [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 177—178. — Thorin, *op. cit. Revue de la Suisse catholique* VII, p. 41—42.

<sup>96</sup> *Bulletin officiel vaudois* 1798, I, p. 20.

<sup>97</sup> *Recueil de loix*, 1798, p. 63 et 68. — *Bulletin officiel vaudois* 1798, I, p. 24, 29.

<sup>98</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 489, n° 1668 a). — *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 241, n° 13; XIV, p. 311, n° 50.

pour chef-lieu Fribourg, s'étendait jusqu'à la Broye et au lac de Morat; il comprenait l'ancien canton de Fribourg plus les bailliages de Payerne, d'Avenches et de Morat<sup>99</sup>. Les Fribourgeois, qui déjà s'étaient crus Vaudois, durent se rendre à l'évidence; le Directoire ne voulait pas les incorporer au canton du Léman; il les laissait attachés à leur centre naturel, la ville de Fribourg.

Le projet du Directoire surprit les contemporains et il nous étonne aussi par sa générosité envers Fribourg. Les gouvernements oligarchiques étaient les bêtes noires des révolutionnaires qui voulaient à tout prix les humilier. Or, si l'on amputait Berne de ses terres vaudoises et argoviennes, on laissait non seulement à Fribourg ses conquêtes de 1536 et ses acquisitions de 1553—1555, on y ajoutait même Payerne et Avenches. Seuls les droits sur Schwarzenbourg, Grandson et Orbe-Echallens devaient être abandonnés; et, à cela, il y avait la compensation de Morat, qui revenait en entier aux Fribourgeois. La part faite à Fribourg était belle; on ne saura sans doute jamais s'il la dut à une bienveillance particulière de Pierre Ochs<sup>100</sup> ou, peut-être, à l'influence des réfugiés fribourgeois qui se trouvaient à Paris. Cette dernière hypothèse paraît peu vraisemblable; à en croire Laharpe, Castella et ses amis étaient mécontents de la nouvelle constitution et la dénigraient à qui mieux mieux<sup>101</sup>.

La décision relative au nouveau canton de Fribourg suscita immédiatement deux réactions. L'une se produisit à l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud où les délégués fribourgeois, jugeant que leur présence à Lausanne devenait inutile si leur patrie faisait retour à Fribourg, demandèrent à aller consulter leurs commettants<sup>102</sup>. L'autre fut enregistrée à Payerne et à Avenches, qui ne cachèrent pas leur mécontentement d'être attribués à Fribourg. Sur-le-champ, une idée germa dans l'esprit des Payernois. Le can-

<sup>99</sup> *Eidgen. Absch.* VIII, p. 299—300.

<sup>100</sup> AEF. Manual n° 349 b), p. 95.

<sup>101</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 288, n° 40. — J. Niquille, *Une lettre inédite de Frédéric-César Laharpe aux Fribourgeois*, *Rev. Hist. Vaud.* 1938, p. 17—18. — AEF. *Correspondance de l'Assemblée Electorale*, copie d'une lettre de Laharpe du 15 ou 19 (?) février 1798.

<sup>102</sup> *Bulletin officiel vaudois* 1798, I, p. 54.

ton de Vaud prévu par la constitution, dirent-ils, est trop grand; il vaudrait mieux former un vingt-troisième canton, qui comprendrait les territoires d'Orbe, Grandson, Yverdon, Moudon, Romont, Estavayer, Avenches, Payerne, Cudrefin, Grandcour, Lucens et Morat et qui aurait Orbe ou Payerne pour chef-lieu. Afin de mettre au point ce projet très séduisant, on décida de convoquer, le 13 février, à Payerne, des délégués des territoires susceptibles d'appartenir au nouveau canton<sup>103</sup>.

Les communes fribourgeoises qui, depuis quinze jours, avaient uni leur sort à celui des insurgés vaudois se trouvèrent embarrassées. Devaient-elles se rallier à Fribourg, à Lausanne ou à Payerne? Avant de quitter Lausanne, les députés fribourgeois avaient fait insérer au procès-verbal de l'Assemblée provisoire que, si la ville de Fribourg rejetait le projet de constitution, ils continueraient à solliciter leur réunion au canton du Léman<sup>104</sup>. Mais les intentions de Fribourg étaient encore inconnues; les magistrats de la capitale n'avaient pas exprimé officiellement leur opinion sur la république une et indivisible. Et pourtant, on peut affirmer que le texte d'Ochs était devenu le sujet de leurs méditations et de leurs entretiens secrets.

Le 10 février, le gouvernement patricien décida d'envoyer au général Brune une députation composée de Louis d'Affry, Simon-Tobie de Raemy et Nicolas de Gady. Les instructions données aux trois Fribourgeois ne soufflaient pas mot de la constitution. Officiellement, les délégués devaient renseigner le général sur l'attitude correcte qu'on avait adoptée à l'égard du Pays de Vaud, sur les travaux tendant à donner au canton une constitution démocratique et sur l'injustice des séquestrés subis par les propriétés fribourgeoises sises en territoire vaudois. Au nom de la ville de Fribourg, ils devaient exprimer, enfin, « le désir bien sincère... qu'elle a de continuer à entretenir, avec la République française particulièrement, ainsi qu'avec ses voisins, les relations d'amitié et de concorde qui ont si heureusement subsisté jusqu'ici entre elles, s'assurant avec une juste confiance que la con-

<sup>103</sup> Burmeister, *op. cit. Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 121—123. — AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, II 12.

<sup>104</sup> *Bulletin officiel vaudois* 1798, I, p. 54.

duite loyale qu'a tenue jusqu'ici la République de Fribourg lui vaudra la continuation de la bienveillance de la République française »<sup>105</sup>.

En réalité, Louis d'Affry et ses collègues devaient, avant toute chose, chercher à savoir si le projet constitutionnel arrivé de Paris était un texte officiel ou non. On l'apprit à leur retour. En effet, le rapport que la délégation présenta au Grand Conseil, le 14 février, traita, en premier lieu, de la fameuse constitution. A ce sujet, les Fribourgeois affirmèrent tenir de Brune lui-même que le travail d'Ochs n'avait pas de caractère officiel, qu'il n'était qu'un essai, un assemblage de pensées utiles à la rédaction d'une constitution<sup>106</sup>. Les magistrats crurent dès lors inutile de se soucier d'un projet qui, s'il comblait les ambitions territoriales du canton, dépassait cependant trop les concessions qu'ils entendaient faire aux principes démocratiques.

L'erreur qu'accréditait Louis d'Affry, et dont la responsabilité semble bien devoir être portée par le général Brune<sup>107</sup>, était manifeste. Le Directoire exigeait l'acceptation sans discussion de la loi fondamentale qui devait faire de la Suisse une république une et indivisible, formée de 22 cantons. Les Vaudois, eux, l'avaient compris et ils avaient adopté solennellement la nouvelle constitution<sup>108</sup>. Les Payernois se crurent dès lors contraints de renoncer à leur ambition de créer un vingt-troisième canton. La réunion qu'ils avaient projetée devenait superflue. Ils en avertirent leurs proches voisins de Lucens et de Grandcour mais, comme il était trop tard pour contremander les députations du canton de Fribourg, ils les laissèrent venir. « L'assemblée », dirent-ils, « pourra être employée à d'autres objets ou, au moins, à fraterniser personnellement avec des voisins amis<sup>109</sup>. »

Une soixantaine de délégués fribourgeois arrivèrent à Payerne, le 13 février. Les quinze bailliages qui avaient adhéré,

<sup>105</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 320—321, n° 54.

<sup>106</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 88.

<sup>107</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 272—273, n° 60.

<sup>108</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 246, n° 22; p. 253, n° 34; XIV, p. 324, n° 57.

<sup>109</sup> Burmeister, *op. cit. Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 123.

deux semaines auparavant, à la République lémanique étaient tous représentés. Certains villages même, indécis entre Lausanne et Payerne, avaient envoyé des délégués dans les deux localités susceptibles de devenir leur chef-lieu<sup>110</sup>.

Les Fribourgeois fraternisèrent avec les Vaudois venus d'Avenches, de Cudrefin, de Missy et de Sassel ainsi qu'avec les membres des divers comités révolutionnaires de Payerne. Puis l'assemblée, dans laquelle les Fribourgeois détenaient une écrasante majorité, affirma que, se conformant à la constitution, elle désirait former un canton dont Fribourg serait le chef-lieu. Restait à obtenir l'adhésion de la ville de Fribourg. On y envoya sur-le-champ cinq députés: Badoud, de Romont; Repond, de Bulle; Gachet, de Gruyères; Broye, de Murist et Mestral, de Payerne.

Précédée d'un trompette et escortée de deux dragons, la délégation arriva à Fribourg, le soir du même jour<sup>111</sup>. Elle fit savoir, par écrit, à l'avoyer Werro que le vœu de l'assemblée de Payerne était de voir la ville de Fribourg s'unir à elle pour organiser le canton prévu par la nouvelle constitution. Cette invitation, transmise, le lendemain matin, par l'avoyer au Grand Conseil, fut discutée; puis une réponse écrite, extrêmement polie, fut remise aux délégués. Le gouvernement, disait cette lettre, «a reçu avec une vraie sensibilité une pétition qui rapproche des bailliages dont l'éloignement avait excité tous ses regrets»; comme il a, lui-même, appelé à Fribourg des représentants du pays resté fidèle pour y élaborer une constitution «établie sur la liberté et l'égalité...», il recevra avec une vraie satisfaction les députés que lesdits bailliages auront nommés et établis,... afin que les uns et les autres, réunis, continuent à travailler de concert à une constitution démocratique».

A l'invitation qui leur était faite d'aller à Payerne et d'accepter la constitution unitaire d'Ochs, les magistrats répliquaient donc, en substance: «Venez à Fribourg travailler à la constitution cantonale que nous sommes en train de préparer». «La réu-

<sup>110</sup> Mogeon, *Procurations, Annales Fribourgeoises* 1915, p. 176, 177, 255, 265, etc.

<sup>111</sup> Mogeon, *ibidem*, p. 259—261. — Burmeister, *ibidem*, p. 123. — *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 341, n° 68.

nion des bailliages de Payerne et Avenches», ajoutaient-ils imprudemment, « paraîtrait indiquée par les localités et les rapports de voisinage et commerce, mais l'état actuel des choses et les négociations entamées ne permettent pas, dans ce premier moment, de ne rien arrêter à cet égard, étant bien disposés à les admettre, si un changement de circonstances y autorise<sup>112</sup>.»

Le lendemain, 15 février, les cinq délégués, que le gouvernement avait gracieusement déchargés de leurs frais d'hôtel à Fribourg<sup>113</sup>, rapportèrent aux députés, restés à Payerne, la réponse qui leur avait été donnée; elle fut jugée évasive et déplaisante. Puisque Fribourg et ses fidèles refusaient de faire cause commune avec le reste du pays, on décida de choisir Payerne comme chef-lieu provisoire du canton<sup>114</sup>. Le général Brune, consulté, incita les députés à « aller de l'avant d'une manière énergique »<sup>115</sup>. Et ce fut probablement lui qui proposa aux dissidents de Payerne d'abandonner la dénomination de canton de Fribourg pour adopter celle de canton de Sarine-et-Broye. Baptiser un canton du nom de deux rivières qui le traversaient, c'était là une mode française que la Révolution avait adoptée pour de nombreux départements.

Le pays fut donc, momentanément, divisé. Il y eut le canton de Fribourg, qui comprenait la ville de Fribourg, les paroisses des Anciennes Terres, les bailliages de Planfayon, de Bellegarde, d'Illens et une partie de celui de Pont; il était dirigé par les magistrats patriciens de Fribourg qui avaient cependant jugé bon, depuis qu'on travaillait à une nouvelle constitution, de prendre le titre de gouvernement provisoire. A côté, il y eut le canton de Sarine-et-Broye, beaucoup plus grand, qui embrassait les bailliages fribourgeois de Montagny, Estavayer, Romont, Vuissens-Font, Vaulruz, Gruyères, Bulle, Vuippens, Corbières, Saint-Aubin, Cheyres, Attalens, Rue, Châtel-Saint-Denis, Surpierre, une partie de celui de Pont (soit Avry, Pont et Villars) et les bailliages vau-

<sup>112</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 89—90. — Mogeon, *Procurations, Annales Fribourgeoises* 1915, p. 261—262. — *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 344, n° 71.

<sup>113</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 90.

<sup>114</sup> Burmeister, *op. cit. Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 129—130.

<sup>115</sup> *Ibidem*, p. 131.

dois de Payerne et d'Avenches; il obéissait aux ordres de l'assemblée de Payerne, qui était devenu son chef-lieu.

Laharpe, pour sa part, avait conseillé aux députés de Payerne de prendre le nom d'« Assemblée représentative du canton de la Sarine »; mais son conseil était arrivé trop tard<sup>116</sup>. Les Broyards, d'ailleurs, étaient assez contents qu'on mît leur rivière en vedette.

Le vocable de « Sarine-et-Broye » fut d'usage courant à Payerne, dès le 20 février, seulement. Il ne figure pas, naturellement, sur la proclamation qu'on envoya, le 17 février, aux paroisses des Anciennes Terres et aux communes des bailliages restés fidèles, pour les engager à se rallier aux dissidents. « Laissez », leur disait-on, « les gouvernans de Fribourg courir à leur perte et à leur ruine; réunissez-vous à vos frères; envoyez vos députés au Comité central séant provisoirement à Payerne; vous y trouverez fraternité, amitié et égalité »<sup>117</sup>.

Cette invitation ne suscita aucune adhésion nouvelle à la République une et indivisible; mais, comme elle fut accompagnée de quelques menaces, elle provoqua ça et là un certain malaise. Bellegarde, par exemple, vit ses rapports, avec ses voisins de Charmey qui, eux, étaient représentés à Payerne, devenir de plus en plus difficiles<sup>118</sup>. La ville de Fribourg, elle-même, sentit que sa situation s'était aggravée. Brune n'avait pas caché à Louis d'Affry, qui était venu le voir une nouvelle fois, le 17 février, le mécontentement que lui avait causé la réponse faite à la délégation de Payerne. Le Grand Conseil avait cru son attitude très habile; il dut réaliser qu'il avait désappointé, à la fois, ses anciens sujets, ses voisins vaudois et leur grand protecteur, le général français<sup>119</sup>.

On en vint à se demander, à Fribourg, si quelques concessions aux dissidents n'auraient pas été plus adroites. Certains patriciens même étaient allés jusqu'à conseiller à l'avoyer Werro l'acceptation pure et simple de la constitution d'Ochs. Le 10

<sup>116</sup> AEF. *Corresp. Ass. Elect.* 1798, II, 15 ou 19 (?).

<sup>117</sup> Burmeister, *op. cit.*, *Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 131. AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, II 19 (copie).

<sup>118</sup> *Ibidem*, 1798, II 20, 21, 22 et 24.

<sup>119</sup> Strickler, *Actensammlung*, I, p. 269, n° 712 a).

février déjà, l'ancien bailli d'Estavayer, Ignace-François-Xavier-Nicolas de Lanther, avait supplié le gouvernement d'adhérer au plan des 22 cantons et de remplacer la garnison bernoise de Fribourg par des soldats français. En adoptant cette ligne de conduite, «vous sauveriez aussi», expliquait-il, «les propriétés immenses que les Fribourgeois possèdent dans le pays vaudois»<sup>120</sup>. Un gentilhomme campagnard, Gottrau de Léchelles, écrivait à Werro, le 19 février: «Les troupes françaises ne partiront point avant qu'on ait accepté la constitution; on veut donc, d'après ce que je peux augurer, forcer notre Etat en le cernant de tous côtés... Il y a 400 hommes à Montagny, 100 hommes ici [à Léchelles], autant à Ponthaux. La Gruyère s'approchera, Romont marchera et on se trouvera investi de tous côtés». Mieux vaudrait, disait-il, «se soumettre aux désirs de Directoire; ... notre adhésion forcée nous justifie aux yeux du public»<sup>121</sup>.

Ces lettres<sup>122</sup> prouvent que les patriciens n'étaient plus unanimement décidés à la résistance. La perplexité des gouvernants, qui était déjà grande, fut augmentée encore par une nouvelle arrivée de Berne. L'indulgence avec laquelle le Grand Conseil avait accueilli, le 14 février, le projet de rattacher éventuellement Avenches et Payerne au canton de Fribourg avait paru coupable à Berne, où l'on criait à la trahison. Pendant que des soldats bernois gardaient fraternellement Fribourg, les magistrats de la ville avaient envisagé la possibilité de procéder, dans un avenir prochain, au partage du canton de Berne<sup>123</sup>. En agissant ainsi, Fribourg avait manqué, disaient les Bernois, à tous ses devoirs d'allié et de confédéré. Une tension assez pénible s'ensuivit<sup>124</sup>.

Ce fut la tâche des délégués helvétiques réunis à Berne de rétablir l'harmonie entre les deux villes. Deux ambassadeurs fribourgeois, Louis d'Affry et François-Joseph-Nicolas-Ignace de Boccard, allèrent à Berne, le 20 février; deux Confédérés, Wyss,

<sup>120</sup> AEF. *Corresp. Cons. Secr.* 1798, II 10.

<sup>121</sup> *Ibidem*, 1798, II 19.

<sup>122</sup> *Ibidem*, 1798, I 27.

<sup>123</sup> *Ibidem*, 1798, II 19.

<sup>124</sup> Strickler, *Actensammlung*, I, p. 269, n° 712 a); p. 407, n° 1347.

de Zurich, et Müller, d'Uri, vinrent à Fribourg, le 21 février<sup>125</sup>. La conférence de Berne semble avoir compris que le gouvernement de Fribourg avait été, dans cette affaire, plus maladroit que mal intentionné. Bien qu'elle ne pût pas approuver la réponse faite, le 14 février, aux députés de Payerne, elle n'en blâma pas ouvertement les autorités. Elle conseilla simplement à Fribourg d'abandonner les dissidents à leur sort, la moindre concession faite aux insurgés pouvant être désastreuse pour la Confédération toute entière. Il ne fallait, en aucune façon, dirent les délégués, prêter la main à la formation d'un des 22 cantons prévus par la constitution unitaire<sup>126</sup>.

Fribourg renonça donc à toute relation avec Payerne. La plupart des députés des bailliages fribourgeois ne se trouvaient d'ailleurs plus, à ce moment, dans la cité broyarde; ils étaient rentrés dans leurs communes où ils procédaient à l'acceptation solennelle de la constitution et à la formation des assemblées primaires.

Payerne était devenu un centre militaire<sup>127</sup>. Le général Brune y préparait l'attaque qu'il voulait lancer dès que Schauenbourg serait prêt<sup>128</sup>. Pour endormir les soupçons de ses ennemis, il avait promis aux parlementaires bernois, qui étaient venus le voir, à la mi-février, une trêve de deux semaines, le temps, disait-il, de soumettre au Directoire les propositions de Berne relatives à une nouvelle constitution et de recevoir une réponse de Paris; l'engagement de Brune valait aussi pour Fribourg<sup>129</sup>.

Ce répit de quinze jours, dont les pacifistes bernois et fri-

<sup>125</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 101 et 110; *Corresp. Cons. Secr.* 1798, II 20. — *Eidgen. Absch.* VIII, p. 289 dd).

<sup>126</sup> *Ibidem*, p. 289 dd). — Strickler, *Actensammlung* I, p. 269—270, n° 712 b).

<sup>127</sup> Burmeister, *op. cit.*, *Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 116. — Thorin, *op. cit. Revue de la Suisse catholique* VII, p. 43.

<sup>128</sup> Arch. Schw. *Gesch.* XII, p. 276, n° 62. — [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 179.

<sup>129</sup> Arch. Schw. *Gesch.* XII, p. 258, n° 41; p. 270, n° 59; XIV, p. 338, n° 66. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 219, n° 554 a) et 556. — Wilhelm Oechsli, *Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert*, Leipzig, 1903, I, p. 135. — AEF. *Manual* n° 349, p. 106.

bourgeois se félicitèrent comme d'une victoire, n'était avantageux que pour la France. La plupart des militaires suisses s'en rendaient bien compte: une offensive bernoise immédiate aurait pu tourner à l'avantage des attaquants; chaque sursis était une perte pour la Suisse et un gain pour l'envahisseur<sup>130</sup>. Jomini lui-même, le fameux devin de Napoléon, a reconnu que si l'armée bernoise avait affronté sur-le-champ les Français, « elle les eût accablés »<sup>131</sup>.

Pour réussir, l'offensive de Brune contre Fribourg et Berne devait coïncider parfaitement avec l'attaque de Soleure par Schauenbourg; or cette dernière n'était pas encore au point<sup>132</sup>. Les deux généraux purent, pendant la trêve, parfaire leurs préparatifs et étudier minutieusement la topographie du territoire ennemi, qu'ils connaissaient mal. Brune fut aidé dans son enquête par le Suisse de fraîche date qu'était François Duc. Rentré à Fribourg dans la première moitié de février, Duc, qui voulait leurrer ses adversaires, avait feint ne s'occuper plus que de ses affaires privées. Le 14 février, à l'étude de son ami, le notaire Wicky, il promettait mariage à Ursule Ligner ou Leniez<sup>133</sup>; quatre jours plus tard, laissant fiancée et projets de noce, il arrivait par des chemins détournés à Payerne, où se trouvait le général Rampon, puis à Lausanne, chez Brune<sup>134</sup>. Il revint ensuite à Fribourg, chercher les renseignements qui manquaient encore aux généraux français. La lettre qu'il écrivit, le 21 février, à Brune donne raison à ceux qui ont traité Duc d'espion<sup>135</sup>. A côté des précisions qu'il fournit sur les voies de communication entre Fribourg et Berne, il indiqua les moyens qui lui paraissaient les meilleurs pour s'emparer de Fribourg par surprise. « Hâitez le moment de venir », ajoutait-il; « l'on ne fait pas de grands préparatifs de défense et il paraît que notre gouvernement

<sup>130</sup> Tillier, *op. cit.* V, p. 567. — Oechsli, *op. cit.* I, p. 134.

<sup>131</sup> *Histoire critique et militaire des guerres de la révolution*, t. X, p. 312.

<sup>132</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 255, n° 35.

<sup>133</sup> AEF. *Registre not.* n° 958 f. 15. Il ne réalisa ce projet de mariage que deux ans plus tard, le 27 janvier 1800 (*Registre Mar. S. Nic.* 1759—1800, p. 287).

<sup>134</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 367, n° 86.

<sup>135</sup> *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* VI, p. 345.

ne s'attend pas encore à une attaque; je ne puis assez vous dire combien le moment serait favorable». Employez, pour ce coup de main, conseillait-il au général, des troupes françaises et non des soldats vaudois, car ceux-ci « déserteraient en grande quantité, si vous les faites avancer les premiers sur notre ville, surtout ceux de nos ci-devant bailliages ». Duc insistait ensuite pour connaître, à l'avance, le jour où l'armée française envahirait Fribourg afin de pouvoir soustraire sa personne, ses amis et ses biens à la « fureur » de la population<sup>136</sup>.

Cette lettre révèle plusieurs choses: la certitude que possédaient Duc et les siens d'une attaque française, en dépit de la trêve; l'espoir confiant du gouvernement de Fribourg en une paix prochaine et, surtout, l'entente très imparfaite des bailliages dissidents avec les troupes révolutionnaires.

Malgré les beaux discours de ceux qui prônaient la république une et indivisible que devaient instaurer les baïonnettes françaises, la plupart des habitants du nouveau canton de Sarine-et-Broye restaient, en effet, méfiants<sup>137</sup>. On le constata lors des assemblées primaires qui se tinrent dans les communes dès le 21 février. Tous les hommes âgés de plus de vingt ans avaient été convoqués pour procéder, d'abord, à l'acceptation de la constitution puis au choix des électeurs, à raison d'un électeur pour cent citoyens ayant droit de vote. Les procès-verbaux de ces réunions mentionnent souvent les craintes et les réserves qu'inspirait aux Fribourgeois la nouvelle organisation de la Suisse. Nous ne l'acceptons, dirent les Staviacois, qu'« avec la restriction ... que notre sainte religion sera conservée, protégée dans toute sa pureté, intégrité, dogmes, doctrine et morale »; sous la réserve, déclarèrent les patriotes du Murist-la Molière, « de la religion qui est celle que professaient Guillaume Tell et les autres héros qui ont fondé la liberté des Suisses, à quelle religion on ne devra porter aucune atteinte »<sup>138</sup>.

<sup>136</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 372—376, n° 91.

<sup>137</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 279—280, n° 68. — Grangier, *op. cit.* p. 519.

<sup>138</sup> AEF. *Assemblées primaires* 1798.

Un certain nombre de communes jugèrent même utile de se rencontrer, le 25 février, à Romont, afin de rédiger « un plan motivé des observations » à faire « sur les articles contraires aux dogmes et à la discipline ecclésiastique »<sup>139</sup>. Cet exposé devait être remis au bureau de l'Assemblée électorale dont la réunion était fixée au 27 février. Ce jour-là, tous les électeurs de Sarine-et-Broye — ils étaient 117 — se trouvèrent à Payerne. Ils ne purent pas se livrer aussitôt à leurs travaux, c'est-à-dire au choix des magistrats du nouveau canton. Un ordre venu de Lausanne, de l'Assemblée des représentants provisoires du Léman, leur enjoignit de remettre ces opérations au 5 mars<sup>140</sup>.

Le sursis imposé aux électeurs était probablement l'œuvre de Brune qui essayait, avec le concours de quelques Vaudois et de quelques Valaisans, de faire modifier par le Directoire le plan de la république unitaire. Brune n'avait jamais été enthousiaste de la constitution d'Ochs. Il fit croire à Paris que la réunion du Pays de Vaud et du Valais aux cantons helvétiques était impopulaire en Suisse et qu'il vaudrait mieux, sans doute, faire de ces deux territoires, augmentés des bailliages tessinois, une ou même trois républiques « confédérées entre elles »<sup>141</sup>. Si ce projet agréait au gouvernement français, le canton de Sarine-et-Broye disparaissait et les électeurs de Payerne devaient être réunis à ceux de Lausanne.

Brune avait donc une raison de retarder les travaux de l'Assemblée électorale jusqu'au jour où il aurait une décision du Directoire à ce sujet. De plus, il mettait, en cette fin de février, la dernière main à son plan offensif. Il avait fixé à Schauenbourg la date exacte de la marche sur Soleure: le 11 ventose, soit le 1<sup>er</sup> mars<sup>142</sup>. En même temps, il appelait à Payerne deux délégués bernois, avec lesquels il se donnait l'apparence de travailler à la paix<sup>143</sup>; Frisching et Tscharner furent reçus, le 27 février, par le général qui leur remit un ultimatum auquel le

<sup>139</sup> *Ibidem*, 1798, II 25.

<sup>140</sup> AEF. *Corresp. Ass. Elect.* 1798, III 19.

<sup>141</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XIV, p. 386—387, n<sup>o</sup> 99.

<sup>142</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 306, n<sup>o</sup> 117.

<sup>143</sup> *Ibidem*, p. 306, n<sup>o</sup> 116.

gouvernement bernois avait trente heures pour répondre<sup>144</sup>. Le délai était si court et les exigences françaises si grandes qu'on jugea la guerre imminente<sup>145</sup>. Les Suisses, cependant, firent l'impossible pour éviter la catastrophe. Le 1<sup>er</sup> mars au soir, les magistrats bernois présentaient à Brune des contre-propositions.

La nouvelle que la trêve et les pourparlers continuaient parvint à Fribourg avant que sonnât le couvre-feu<sup>146</sup>. Les officiers de la garnison et les patriciens, confiants, crurent la paix toute proche. Au milieu de la nuit, à 2 heures du matin, le 2 mars, les premières troupes françaises, conduites par le général Pijon, arrivaient aux portes de la ville<sup>147</sup>; au dire de Fontaine, une demi-brigade de ce contingent était « composée des ressortissants de nos bailliages révolutionnés »<sup>148</sup>.

Dès qu'il eut reçu la sommation du général français<sup>149</sup>, le gouvernement fit sonner le tocsin et assebler le Grand Conseil. Une députation<sup>150</sup> fut envoyée à l'ennemi afin de connaître les

---

<sup>144</sup> *Ibidem*, p. 312, n<sup>o</sup> 130. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 228, n<sup>o</sup> 582.

<sup>145</sup> *Erinnerungen an den Übergang von Karl Ludwig Stettler von Köniz, Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1910*, p. 228—229. — R. von Erlach, *Zur Bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798*, Bern, 1881, p. 709—710. — E. Muret, *L'invasion de la Suisse en 1798. Campagne des Français contre Berne, Publication de la section vaudoise de la Société des officiers*, Lausanne, 1881, p. 61—62. — *Eidgen. Absch.* VIII, p. 292 hh). — AEF. Manual n<sup>o</sup> 349, p. 121—122.

<sup>146</sup> Stettler, *op. cit. Berner Taschenbuch* 1910, p. 231 — Erlach, *op. cit.* p. 759—760.

<sup>147</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 283, n<sup>o</sup> 772. — H. de Schaller, *Souvenirs d'un officier fribourgeois 1798—1848, Revue de la Suisse catholique*, XIX, 1887—1888, p. 175—177.

<sup>148</sup> Fontaine, *op. cit. Annales Fribourgeoises* VIII 1920, p. 282. — *Recueil de loix 1798*, I p. XV. — Muret, *op. cit.* p. 69. — Erlach, *op. cit.* p. 728.

<sup>149</sup> Gaston Castella, *Une relation inédite de la prise de Fribourg (2 mars 1798), Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1924, p. 1. — Jeanne Ni-quille, *Deux récits historiques de l'avoyer Joseph de Diesbach, Festschrift Welti*, Aarau, 1937, p. 149. — [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg* III, p. 183. — *Eidgen. Absch.* VIII, p. 293 ii). — AEF. Manual n<sup>o</sup> 349, p. 122.

<sup>150</sup> Dans la *Festschrift Welti*, p. 152, j'ai affirmé par erreur que les

conditions qui seraient mises à la reddition de Fribourg. Les portes, répondit Pijon, seront confiées à la garde des Français et la ville sera occupée par leurs troupes. Les soldats bernois se retireront; les milices fribourgeoises seront désarmées et licenciées. On installera immédiatement un gouvernement provisoire<sup>151</sup>. Vers sept heures du matin, après avoir consulté les officiers supérieurs fribourgeois — tous patriciens — qui déclarèrent, sous serment, la résistance impossible, le Grand Conseil résolut de capituler.

Tous les incidents qui remplirent la journée tragique du 2 mars ne seront pas relatés ici; ils n'entrent pas dans le cadre de cette étude. Mais il convient de mentionner les réactions qui se produisirent, dans le peuple, quand la décision des magistrats fut connue. Elles montrent que la faiblesse du gouvernement avait détruit, en un instant, l'attachement et la confiance des Fribourgeois restés jusqu'alors fidèles, tout comme elle avait causé, un mois plus tôt, la défection de la plupart des bailliages.

La troupe fut outrée de cette capitulation sans lutte, qu'elle jugeait honteuse. Elle se livra, dit un patricien, « au désespoir...; elle regarda dès lors les membres du gouvernement comme des traîtres à la patrie, menaçait de les égorger»<sup>152</sup>. Elle ne s'en tint pas aux paroles. Des coups furent tirés contre les officiers supérieurs. « Le colonel Weck, commandant de la place... », raconte un autre témoin, patricien lui-aussi, « sortit de la salle des Deux-Cents pour voir s'il ne pourrait pas faire entendre raison à ses soldats. Il... essuya... trois coups de fusil qui, heureusement, ne le touchèrent pas». Un de ses collègues, le colonel Maurice Techtermann, « dit avoir échappé, comme par miracle, aux coups de baïonnette qu'on avait voulu lui porter».

Les paysans des villages environnant Fribourg, qui étaient accourus en ville dès qu'ils avaient entendu le tocsin, se mêlèrent à « l'insurrection », qui « devint toujours plus violente»; « le petit arsenal, au-dessous de la salle des Deux-Cents, fut enfoncé

---

nom des députés étaient inconnus; Fontaine, *op. cit. Annales Fribourgeoises* VIII, 1920, les avait donnés.

<sup>151</sup> Erlach, *op. cit.* p. 746—747.

<sup>152</sup> Castella, *op. cit. Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1924, p. 9.

et l'on enleva fusils, canons et cartouches; il y eut même... trois coups de fusil qui partirent, dedans cet arsenal, ce qui ne laissait pas d'inquiéter messeigneurs des Deux-Cents... car il y avait au moins 200 mille cartouches à balles...» à cet endroit. «Les officiers n'osaient plus se montrer en public et le mot de traître et de trahison était dans toutes les bouches»<sup>153</sup>. «Un affreux carnage était inévitable si les Français, entrant dans la ville, devaient y rencontrer ces paysans et la garnison». Il fallut prier Pijon de retarder de deux heures l'exécution de la capitulation.

A ce moment, un membre du Conseil des Deux-Cents, Louis de Lentzbourg, qui n'avait pas perdu tout son sang-froid, s'employa à vider les lieux de tous les belliqueux et mécontents. Haranguant les Fribourgeois à la rue du Pont-muré, il leur expliqua «qu'on ne pouvait plus penser à défendre la ville; il les exhorte à la quitter et à prendre une forte position sur les hauteurs voisines de la porte de Berne où il allait les conduire». Soldats et paysans saisirent alors tous les canons qu'ils purent trouver et suivirent Lentzbourg, jusqu'au Schœnberg; de là, ils envoyèrent à la ville, que les Français commencèrent à occuper peu après dix heures du matin, «quelques boulets qui firent très peu de mal»<sup>154</sup>.

Une partie des campagnards regagnèrent ensuite leurs foyers «dans un état de rare exaspération. Ces braves gens ne parlaient de rien moins que de brûler» Fribourg, «d'exterminer les traîtres et de chasser les Français»<sup>155</sup>. Les autres allèrent rejoindre, à Neuenegg, les soldats bernois de Stettler et de May qui avaient quitté la ville, sitôt après la capitulation. Le 3 mars, le commandant Mutach avisait le gouvernement de Berne que son armée s'était augmentée de 800 Fribourgeois de langue allemande; ces volontaires voulaient prendre part à la lutte contre l'envahisseur et «ils clamaient bien haut», paraît-il, «leur désir de devenir

---

<sup>153</sup> Niquille, *op. cit. Festschrift Welti*, p. 152—153.

<sup>154</sup> [Dey], *op. cit. Mémorial de Fribourg III*, p. 184—185. Voir aussi: F. Reichlen, *Le soulèvement de la Gruyère, en 1798, par le notaire J.-L. Combaz, Revue historique vaudoise* 1898, p. 201.

<sup>155</sup> H. de Schaller, *op. cit. Revue de la Suisse catholique XIX*, p. 178.

Bernois »<sup>156</sup>. Ils coopérèrent à la victoire de Neuenegg, dont l'issue heureuse n'empêcha pas la chute de Berne, le 5 mars.

Quant aux patriciens fribourgeois, l'hostilité de leurs sujets et, plus encore, la crainte des soldats de la révolution les avaient poussés, presque tous, à disparaître. Les uns se terraient dans leurs maisons; d'autres s'étaient réfugiés, avec leurs familles, dans les domaines qu'ils possédaient aux abords de la ville<sup>157</sup>. Un quart d'heure avant l'entrée des Français, le Conseil des Deux-Cents, assemblé, ne comptait déjà plus que vingt membres<sup>158</sup>.

Dans la confusion qui régnait, il fut impossible de former sur-le-champ le gouvernement provisoire exigé par Pijon. Un comité de surveillance prit le pouvoir; il était présidé par Jean de Montenach; François Duc et ses amis en faisaient partie<sup>159</sup>.

Quand Brune arriva à Fribourg, il voulut traiter, non avec ce comité, mais avec le Grand Conseil déchu. Le 3 mars, il fit réunir, pour leur signifier sa volonté, tous les membres des Deux-Cents qu'on put atteindre. Le général révolutionnaire se montra bon prince. Il ordonna d'élire immédiatement un gouvernement provisoire, mais il accorda « son plein agrément » à la façon de le composer que suggérèrent les magistrats fribourgeois. Il comprendra, admit Brune, tout le Petit Conseil plus quatre-vingt membres, choisis à raison de vingt par quartier; la moitié de ces nouveaux gouvernants devait être fournie par les habitants non patriciens de la ville, les quarante autres par l'ancien Grand Conseil. Tout paraissait donc arrangé pour que le patriciat obtînt la majorité, environ le 60 %, dans la représentation de la ville au gouvernement provisoire. A ces citadins, on ajouterait, dans la suite, un délégué de chacune des paroisses des Anciennes Terres et de chacun des bailliages appartenant encore au canton de Fribourg<sup>160</sup>.

<sup>156</sup> Erlach, *op. cit.* p. 750.

<sup>157</sup> Reichlen, *op. cit.*, *Rev. Hist. Vaud.* 1898, p. 201.

<sup>158</sup> Castella, *op. cit.*, *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1924, p. 10.

<sup>159</sup> Voir les procès-verbaux de son activité, qui dura à peine trois jours, aux AEF. *Livre auxiliaire de l'administration* n° 92, p. 18—29; et sa première proclamation *Imprimé* n° 99.

<sup>160</sup> AEF. *Manual* n° 349, p. 123. — Strickler, *Actensammlung I*, p. 408, n° 1350.

Le 4 mars déjà, les élections, dirigées par les quatre bannerets de l'ancien régime, eurent lieu dans l'église des Cordeliers<sup>161</sup>. A l'unanimité, Jean de Montenach fut appelé à la présidence du gouvernement; on lui donna pour lieutenant Charles d'Affry. Par suite de circonstances qu'on ignore, le patriciat ne gagna pas le nombre de sièges prévu; il ne fournit à la nouvelle équipe gouvernementale que les deux cinquièmes de ses membres<sup>162</sup>. Le même jour, les élus tinrent leur séance constitutive à la maison de ville. Ils formèrent quatre comités qui se répartirent la besogne administrative (surveillance ou police, finances, subsistances, affaires militaires). L'exercice de la justice civile et criminelle fut confié à l'ancien Petit Conseil présidé par le citoyen avoyer Werro, qui resta ainsi en fonctions<sup>163</sup>.

Sans empressement excessif, quelques délégués des communes rurales vinrent, les jours suivants, accroître le nombre des magistrats provisoires et partager leurs travaux<sup>164</sup>. Les réquisitions et les impositions françaises, l'entretien des troupes laissées à Fribourg après le départ du gros de l'armée pour Berne créèrent de grosses difficultés au gouvernement et absorbèrent la plus claire partie de son temps<sup>165</sup>. Son premier souci, cependant, — et c'est le seul qui doive être mentionné dans ce travail — fut de régler ses rapports avec les dissidents de Sarine-et-Broye.

Il s'agissait de fusionner, c'est-à-dire de constituer enfin le canton unique prévu par Ochs. Le 5 mars déjà, deux membres du gouvernement provisoire, Carmintran et Gottrau, furent chargés de rédiger une lettre aux délégués de Payerne « pour leur témoigner la disposition de se réunir à eux »<sup>166</sup>. L'Assemblée élec-

---

<sup>161</sup> AEF. *Manual* n° 349 b), p. 2.

<sup>162</sup> *Ibidem*, p. 3.

<sup>163</sup> *Ibidem* p. 9; *Manual* n° 349, p. 124.

<sup>164</sup> *Manual* n° 349 b), p. 13, 15, 16, 19, 21, 23, etc.

<sup>165</sup> M. de Diesbach, *La contribution du 19 germinal an VI (8 avril 1798)*, *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* VII, p. 39 et seq. — Gaston Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1922, p. 447. — Arch. Schw. Gesch. XVI, p. 197, n° 132. — AEF. *Manual* n° 349 b), p. 28.

<sup>166</sup> *Ibidem*, p. 11, 13, 15.

torale, que présidait l'avocat Georges Badoud, de Romont, prit connaissance de la missive de Fribourg, le 6 mars, à huit heures du matin. La majorité fut aisément obtenue sur la question de principe. Chacun, ou à peu près, reconnaissait qu'il convenait de grouper, en une seule assemblée, tous les électeurs de Fribourg et de Sarine-et-Broye qui procéderaient, en commun, au choix des magistrats du canton. Mais ces élections pouvaient se faire à Payerne ou à Fribourg. Sur ce point, naturellement, les avis divergèrent; on résolut de laisser à Brune le soin de trancher la question<sup>167</sup>. Le jugement de l'arbitre fut presque digne de Salomon. L'Assemblée électorale, trancha Brune, se tiendra à Payerne et les électeurs choisis par le canton de Fribourg devront y joindre, dans le délai d'une semaine, les électeurs de Sarine-et-Broye; ils nommeront ensemble les magistrats prévus par la constitution qui iront siéger, sitôt les opérations terminées, à Fribourg, chef-lieu du nouveau canton<sup>168</sup>.

On convoqua donc les assemblées primaires dans toutes les communes qui n'avaient pas encore adhéré à la « République une et indivisible ». Elles eurent lieu le dimanche, 11 mars, dans de nombreux villages; le 12, à Fribourg; le 13, chez les retardataires<sup>169</sup>. Quelques patriciens auraient bien voulu éluder de ces réunions le serment à la constitution unitaire d'Ochs ou, du moins, y apporter une réserve qui leur laissât l'espoir d'élaborer, eux-mêmes, dans un avenir prochain, la loi fondamentale du canton<sup>170</sup>. L'Assemblée de Payerne leur fit comprendre que le fédéralisme n'était plus de mise et qu'il fallait accepter, sans restriction aucune, la nouvelle organisation républicaine<sup>171</sup>.

Dès le 15 mars, 200 électeurs fribourgeois étaient présents à Payerne et ils procédaient à la nomination des membres de la

<sup>167</sup> Strickler, *Actensammlung I*, p. 494, n° 1685. — AEF. *Procès-verbal de l'Ass. Electorale*, p. 3.

<sup>168</sup> *Ibidem*, p. 10—11. — Arch. Schw. Gesch. XII, p. 334, n° 166. — AEF. *Manual* n° 349 b), p. 27.

<sup>169</sup> *Ibidem* p. 42, 45, 46; *Assemblées primaires*.

<sup>170</sup> AEF. *Imprimé* n° 99; *Manual* n° 349 b), p. 15.

<sup>171</sup> *Ibidem*, p. 40—41; *Corresp. de l'Ass. Electorale* 1798, concepts non datés.

Chambre administrative, des autorités judiciaires et des députés au Corps législatif<sup>172</sup>. La dissidence avait pris fin. « Le moment qui a arrêté nos liaisons anciennes, n'a point séparé nos cœurs, la réunion sera couronnée d'une allégresse inexprimable », avait dit un document officiel<sup>173</sup>. La session dura exactement quinze jours, qui ne furent pas tous empreints d'allégresse, quoi qu'en ait dit la prose gouvernementale.

Les électeurs envoyés par Fribourg et les villages qui lui étaient restés fidèles eurent à vaincre, d'abord, la méfiance de certains de leurs collègues. Les Bullois auraient préféré faire partie d'un canton d'où la ville de Fribourg eût été exclue; d'emblée, ils s'étaient déclarés hostiles à l'admission des représentants fribourgeois, « de ces êtres », disaient-ils, « renitents et égoïstes », issus « de ces familles superbes qui, depuis quelques siècles, ont asservi notre patrie et avili le nom d'Helvétien que nos aïeux avaient rendu si respectable »<sup>174</sup>. Et les comités de surveillance de Bulle et des villages voisins avaient donné mission au citoyen Michel Tornare d'aller révéler à Lausanne, afin de les déjouer, les « menées des aristocrates »<sup>175</sup>. L'Assemblée provisoire vaudoise avait pris un arrêté qui excluait des assemblées primaires les patriciens de Berne et de Fribourg<sup>176</sup>. De son côté, le Directoire français avait statué, le 15 mars, « qu'aucun des membres des gouvernements oligarchiques qui ont combattu contre la République française, tels que Berne, Fribourg, Soleure, Zurich, Lucerne, Schaffhouse » ne devait entrer dans le nouveau gouvernement helvétique<sup>177</sup>. Malgré cela, trois des dix électeurs choisis par la ville de Fribourg pour la représenter à Payerne: Jean de Montenach, François-Antoine de Techtermann et Tobie de Buman appartenaient à l'ancien régime. Avertis qu'ils seraient

<sup>172</sup> AEF. *Procès-verbal de l'Ass. Electorale*, p. 27 et seq.

<sup>173</sup> AEF. *Assemblées primaires* 1798.

<sup>174</sup> Mogeon, *Procurations, Annales Fribourgeoises* 1915, p. 178. — *Arch. Schw. Gesch.* XVI, p. 257, n° 171.

<sup>175</sup> Mogeon, *ibidem*, p. 175—176, 179, 180, 256.

<sup>176</sup> *Bulletin officiel vaudois* 1798, I, p. 27—28.

<sup>177</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XVI, p. 201, n° 137; p. 253, n° 170.

probablement exclus de l'Assemblée, ils s'y firent remplacer par des suppléants<sup>178</sup>.

Cet ostracisme ne reçut pas l'approbation générale. On le constata, le 19 mars, quand on dut nommer un juge fribourgeois au Tribunal suprême. La majorité des électeurs présents, soit 137 sur 197, se prononcèrent en faveur de Jean de Montenach; la minorité protesta, invoquant la non éligibilité du candidat et il y eut, à ce sujet, une assez « bruyante discussion »<sup>179</sup>. Montenach accepta, tout d'abord, le poste qu'on consentait à lui confier, puis il revint sur sa décision<sup>180</sup>. Et pourtant Brune, qui le connaissait personnellement et qui lui était favorable, avait fini par l'excepter officiellement de l'exclusion prononcée par le Directoire<sup>181</sup>. L'avant-veille encore de son départ pour l'Italie, le 26 mars, le général français envoyait au Corps électoral de Payerne les recommandations suivantes: « L'intérêt général... et la justice la plus rigoureuse exigent quelques exceptions en faveur d'hommes qui, par des vertus et des talents bien connus de tous les habitants du canton, ont mérité d'être séparés de la classe de ceux qui avaient usurpé l'autorité. Les citoyens Montenach et Vonderweid sont dans le cas d'exception dont je vous parle; le premier a servi de ses lumières et de ses conseils la cause de la liberté; l'autre l'a servie de son ardeur et de ses talents militaires »<sup>182</sup>. Pour justifier la faveur faite à Pierre-Félix von der Weid, qu'il avait nommé lui-même adjudant du général Curton<sup>183</sup>, Brune, dans une lettre au Directoire français, avouait qu'il devait à cet officier « des renseignements utiles, donnés bien antérieurement à la prise de Fribourg »<sup>184</sup>.

Une autre question — plus grave que celle de l'éligibilité des patriciens — créa un malaise très lourd dans l'Assemblée de

<sup>178</sup> AEF. *Manual* n° 349 b), p. 53; *Procès-verbal de l'Ass. Electorale*, p. 20.

<sup>179</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>180</sup> AEF. *Corresp. Ass. Electorale* 1798, III 22 et 29.

<sup>181</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XVI, p. 300, n° 208.

<sup>182</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 425, n° 276.

<sup>183</sup> AEF. *Corresp. Ass. Electorale* 1798, III 12.

<sup>184</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 413, n° 262.

Payerne. Pour faire échec au plan d'Ochs, qui ne lui plaisait qu'à moitié, Brune avait d'abord projeté de séparer Vaud, le Valais et le Tessin du reste de la Suisse; puis il conçut le dessein de partager la Confédération en trois républiques: la Rhodanie, qui aurait compris Vaud, Valais, Fribourg, le Gessenay, l'Oberland et les bailliages italiens; la Tellégovie, formée des cantons primitifs et l'Helvétie, qui englobait le reste de la Suisse. Il réussit à gagner à son plan la faveur du Directoire français<sup>185</sup>.

Le 16 mars déjà, un règlement pour l'organisation de la Rhodanie était publié à Berne, lieu de résidence de Brune. La nouvelle république était divisée en cinq cantons: le Léman (chef-lieu Lausanne); l'Oberland (chef-lieu Thoune); le Valais (chef-lieu Sion); le Tessin (chef-lieu Locarno); et, enfin, Sarine-et-Broye, comprenant le ci-devant canton de Fribourg, le pays de Morat et de Nidau, Avenches et Payerne (chef-lieu provisoirement Payerne)<sup>186</sup>.

Ce revirement du Directoire fit, en Suisse, plus de mécontents que de satisfaits. A Paris, il était appuyé par le Fribourgeois Castella et combattu par le Vaudois Laharpe<sup>187</sup>. Le Corps électoral fribourgeois en prit officiellement connaissance, le 20 mars; la majorité en fut consternée et exprima son désappointement à Brune, le même jour. « Nous ne pouvons », lui écrivirent les Fribourgeois, « sans trahir nos devoirs, ne pas vous faire part de nos inquiétudes et de nos réflexions sur un changement aussi considérable...; nous voilà entièrement séparés de nos anciens Confédérés et la constitution, dénaturée en partie. Un changement aussi subit qu'important fait craindre qu'il ne soit suivi par d'autres et jette, dans nos âmes... une cruelle incertitude sur notre sort et sur les variations que notre existence politique pourrait successivement éprouver. » Vous aviez autrefois «décidé», ajoutaient-ils, «que Fribourg serait le chef-lieu définitif de notre

<sup>185</sup> *Ibidem*, XII, p. 357, n° 192; p. 360, n° 199; p. 370, n° 210; XVI, p. 201, n° 137; p. 207, n° 142.

<sup>186</sup> *Ibidem*, XII, p. 365, n° 202; p. 388, n° 231.

<sup>187</sup> *Ibidem*, XII, p. 389, n° 232; p. 390, n° 234; XVI, p. 207, n° 142.

— Strickler, *Actensammlung* I, p. 524, n° 1765. — Tillier, *Geschichte der helvetischen Republik, Bern*, 1843, I, p. 43—44.

canton; dans votre dernière détermination, on n'en parle point, on dit seulement: chef-lieu provisoirement Payerne. La grande majorité des électeurs et des citoyens du canton de Sarine-et-Broye réclament Fribourg pour chef-lieu, parce que c'est la ville de beaucoup la plus populeuse, celle qui paraît le mieux convenir aux localités et qui renferme, seule, les bâtiments et les différents objets nécessaires à une administration un peu importante<sup>188</sup>.»

Les Payernois qui siégeaient à l'Assemblée électorale de Sarine-et-Broye ne s'étaient pas associés à ces protestations. Le plan d'organisation de la Rhodanie accordait à leur ville le titre de chef-lieu provisoire du canton, ce qui n'était pas pour leur déplaire. Ils firent de multiples efforts afin que ce «provisoire» fût transformé en «définitif». «Notre situation centrale», écrivait le Comité de surveillance de Payerne à Brune, «les grands sacrifices que nous avons faits pour la liberté, les dédommages que nous méritons, le vœu général, le refus de Fribourg lorsqu'il devait se prononcer et nombre d'autres considérations nous font espérer... que vous daignerez prononcer, dans votre justice, que Payerne, pour avoir aussi bien mérité de la patrie, doit être désormais, non provisoirement, mais de fait, le chef-lieu du département de Sarine-et-Broye<sup>189</sup>.»

Les partisans très nombreux de la «république une et indivisible» eurent le dessus dans cette affaire. Ils avaient manifesté assez bruyamment leur mécontentement. Le Directoire français, travaillé par Laharpe, jugea prudent de capituler; il renonça brusquement à la Rhodanie et en revint au projet d'Ochs<sup>190</sup>. Les assemblées de Lausanne et de Payerne accueillirent, en général, la nouvelle décision de Paris avec «des transports» de joie<sup>191</sup>; elles repritent leurs travaux.

Le 29 mars, toutes les élections prévues pour le canton de Sarine-et-Broye étaient terminées. Malgré les protestations véhémentes

<sup>188</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XVI, p. 286, n° 194.

<sup>189</sup> Burmeister, *op. cit. Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 133.

<sup>190</sup> *Arch. Schw. Gesch.* XII, p. 397, n° 242; p. 401, n° 243; XVI, p. 251, n° 169; p. 253, n° 170.

<sup>191</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 526, n° 1772 a); p. 529, n° 1778. AEF. *Procès-verbal Ass. Electorale*, p. 56.

mentes des Payernois, on décida de se conformer à la sentence jadis prononcée par Brune, et d'aller à Fribourg installer les autorités nouvellement constituées<sup>192</sup>. Le citoyen Badoud, le président de l'Assemblée électorale depuis peu dissoute, se présenta, le 30 mars, au gouvernement provisoire de Fribourg et lui lut le procès-verbal des élections. Les noms de cinq membres de la Chambre administrative: Herrenschwand, Chaney, Wicky, Blanc et Kolly furent proclamés et les élus entrèrent en fonctions après un office célébré à la collégiale de Saint-Nicolas<sup>193</sup>.

Fribourg était ainsi redevenu le centre unique du canton; mais la cohésion du territoire apparut bientôt précaire. Après avoir constaté l'échec de toutes ses tentatives pour prendre rang de chef-lieu, Payerne avait changé de tactique et protestait contre sa réunion au canton de Sarine-et-Broye. Avenches faisait chorus et demandait d'être rattaché au canton du Léman; les deux cités réussirent encore à entraîner Bulle dans leur sillage. Toutes les démarches des habitants de ces trois localités pour devenir Vaudois furent vaines<sup>194</sup>.

Un autre mouvement séparatiste, qui s'était produit dans la contrée de Nidau, eut plus de succès. L'idée d'étendre le canton de Fribourg, au nord, jusqu'au lac de Biel avait été lancée, en octobre 1797 déjà<sup>195</sup>, par une publication anonyme datée de Vevey, mais Ochs ne l'avait pas fait sienne. Dans son organisation de la Rhodanie, Brune avait repris ce projet et englobé

---

<sup>192</sup> *Ibidem*, p. 70—71. — Burmeister, *op. cit.*, *Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 135.

<sup>193</sup> AEF. *Manual* n° 349 b), p. 131—132. Les textes qui donnent, de cette installation, une date inexacte sont nombreux. Le *Manual* n° 349, p. 131; Ant. Raemy de Bertigny, *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1869, p. 28; Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1852, III, p. 368; Gaston Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1922, p. 446, la fixent au 9 mars, date à laquelle les élections n'étaient pas encore faites. Fontaine, *op. cit.* *Annales Fribourgeoises* VIII, 1920, p. 284, la retarde jusqu'au 9 avril; Alexandre Daguet, *Le Père Girard et son temps*, Paris, 1896, I, p. 45, jusqu'au 19 avril.

<sup>194</sup> AEF. *Missival* n° 70, p. 26. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 735, n° 44. — Burmeister, *op. cit.* *Rev. Hist. Vaud.* 1914, p. 136—138.

<sup>195</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 42, n° 35.

dans le canton de Sarine-et-Broye toute la région de Nidau<sup>196</sup>. Les députés de cette contrée ne voulurent pas accepter leur incorporation à un canton dont la majorité était de langue française et de religion catholique; ils eurent gain de cause<sup>197</sup>. Quelques communes de l'ancien bailliage de Morat, qui essayèrent aussi de se faire attribuer au canton de Berne, échouèrent dans leurs démarches<sup>198</sup>.

Le plan d'Ochs triomphait sur toute la ligne; les innovations de Brune tombaient les unes après les autres. Même le nom de Sarine-et-Broye qu'il avait donné au canton finit par disparaître peu à peu; il fut employé, quelquefois encore, dans la correspondance officielle, après l'installation, à Fribourg, de la Chambre administrative; on le vit aussi sur les pièces de 42 cruches frappées en avril 1798<sup>199</sup>. Puis, il céda définitivement le pas à l'ancienne dénomination de canton de Fribourg.

---

<sup>196</sup> *Ibidem*, p. 532, n° 1784. — *Arch. Schw. Gesch.* XVI, p. 284, n° 192; p. 293, n° 200. — AEF. *Corresp. Ass. Electorale* 1798, III 22.

<sup>197</sup> Strickler, *Actensammlung* I, p. 674<sup>7</sup>). — AEF. *Manual* n° 350, p. 2.

<sup>198</sup> AEF. *Manual* n° 350, p. 8, 10—11, 16, 19; *Missival* n° 70, p. 3—6; 32. — Strickler, *Actensammlung* I, p. 674<sup>5</sup>).

<sup>199</sup> Voir, à ce sujet, Hachel, *Pièce de 42 kreutzer du canton de Sarine et Broye, Revue scientifique suisse*, Fribourg, 1879, p. 4.